

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2014-2015



UN PARTI PRIS POUR LE CITOYEN..
ET LA
TRANSPARENCE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014-2015



UN PARTI PRIS POUR LE CITOYEN...
ET LA
TRANSPARENCE

Rédaction

Commissaire au lobbyisme du Québec

Conception graphique et édition

Siamois graphisme

Ce document peut être consulté sur le site du Commissaire au lobbyisme du Québec au www.commissairelobby.qc.ca, sous la rubrique Centre de documentation.

Vous pouvez en obtenir un exemplaire en vous adressant au :

Commissaire au lobbyisme du Québec
70, rue Dalhousie, bureau 220, Québec (Québec) G1K 4B2

Téléphone : 418 643-1959
1 866 281-4615 (sans frais)

Télécopieur : 418 643-2028

Notes — Dans ce document, lorsque le contexte s’y prête, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes. De plus, le Commissaire au lobbyisme du Québec (avec un « C » majuscule) désigne l’institution, alors que le commissaire au lobbyisme (avec un « c » minuscule) est utilisé lorsqu’il est question du commissaire, personne désignée par l’Assemblée nationale du Québec.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN (imprimé) : 978-2-550-73646-2
ISBN (en ligne) : 978-2-550-73647-9

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISSN (imprimé) 1708-5349
ISSN (en ligne) 1708-5357

© Commissaire au lobbyisme du Québec

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La présente déclaration porte sur les contrôles en place au Commissaire au lobbying du Québec ainsi que sur la fiabilité des données contenues dans le rapport d'activité 2014-2015.

Le Commissaire au lobbying du Québec maintient un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées adéquatement et, au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire un rapport financier fiable.

À ma connaissance, les données présentées dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation qui avait cours au sein de l'institution au 31 mars 2015.

Le commissaire au lobbying par intérim,



Jean Dussault, CPA, CMA
Québec, juillet 2015

FAITS SAILLANTS 2014-2015

AFIN D'AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT
AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME...



2 502 personnes ont bénéficié des 128 activités de formation et de sensibilisation sur la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et sur le Code de déontologie des lobbyistes qu'a organisées l'institution, notamment à l'occasion de la tournée des régions. En outre, 366 personnes ont été sensibilisées aux règles d'encadrement du lobbyisme à l'occasion de l'un ou l'autre des 6 colloques ou salons auxquels a participé le Commissaire au lobbyisme du Québec en y tenant un kiosque d'information. Les personnes sensibilisées se répartissent de la façon suivante : 905 lobbyistes, 1 896 titulaires de charges publiques, 47 citoyens et 20 journalistes.

1 213 demandes de renseignements provenant de lobbyistes, de titulaires de charges publiques, de journalistes et de citoyens ont été traitées par le Commissaire au lobbyisme du Québec au cours de l'année. Pendant cette période, le nombre de demandes de renseignements a augmenté de 17 %.

7 régions ont été visitées par le commissaire au cours de la dernière année financière à l'occasion d'une tournée des 17 régions administratives du Québec. Au cours de l'année 2014-2015, le commissaire a visité les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Capitale-Nationale, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Nord-du-Québec.

4 162 personnes, en moyenne, ont reçu l'infolettre du Commissaire au cours de l'année 2014-2015; 6 éditions de l'infolettre ont été produites et diffusées.

AFIN D'ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT...

497 activités de surveillance et de contrôle ont été réalisées au cours de l'année 2014-2015.

44 signalements émanant de citoyens, de titulaires de charges publiques et de lobbyistes ont été reçus par le Commissaire au lobbyisme du Québec, une augmentation de 26 % par rapport aux 35 signalements de l'année 2013-2014.

33 cas de vérification et d'enquête ont été entrepris à l'initiative du Commissaire au lobbyisme du Québec, dont 4 inspections dans l'établissement de lobbyistes.

97 dossiers, pour lesquels 73 manquements à la Loi ou au Code ont été constatés à la suite d'activités de surveillance, ont mené à une inscription au registre des lobbyistes.

476 lettres ont été transmises à la suite de suivis effectués concernant des déclarations tardives présentées au registre des lobbyistes.

50 lobbyistes ou plus hauts dirigeants ont reçu un avis du commissaire au lobbyisme relativement à des manquements à la Loi ou au Code constatés à la suite d'activités de surveillance, de vérification ou d'enquête.

AFIN DE FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME...

les efforts ont été poursuivis pour que la Loi soit modifiée et que la responsabilité de la tenue du registre soit transférée au commissaire au lobbyisme.

les activités de consultation et de veille stratégique ont été mises à profit afin que l'institution soit à l'avant-garde du développement des règles d'encadrement du lobbyisme et d'intervenir au besoin.

une réflexion a été amorcée sur ce que devrait comprendre un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte, le cas échéant, d'éventuelles modifications à la Loi.

AFIN DE RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT, LE POTENTIEL, L'EXPERTISE ET L'EXCELLENCE DU PERSONNEL...

l'ensemble des employés a été accompagné dans son développement professionnel.

des activités d'engagement et de mobilisation à l'intention des membres du personnel ont été organisées, notamment une journée d'appropriation des plans d'action.

des mesures ont été mises en place en vue de favoriser un milieu de travail sain et stimulant.

les membres du personnel ont participé à la transformation et à l'optimisation des processus et des pratiques qui les concernent.

AFIN D'ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L'INSTITUTION...

3 processus opérationnels ont été optimisés.

1 plan d'action pour la prise en compte des risques institutionnels a été élaboré et mis en œuvre.

les membres du personnel ont été consultés en vue d'élaborer une stratégie visant l'amélioration de la qualité des services.

LES INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES LOBBYISTES

7 107 lobbyistes inscrits au registre des lobbyistes ont eu au moins un mandat actif au cours de l'année 2014-2015. Il s'agit d'une augmentation de 34 % par rapport à l'année 2013-2014, où le nombre de lobbyistes actifs était de 5 323.

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
FAITS SAILLANTS 2014-2015	4
MESSAGE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME	12
COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC	16
MISSION	16
VISION.....	16
CHAMP DE COMPÉTENCE	16
POUVOIRS.....	16
CONTEXTE - PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU <i>PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018</i>	17
SYNTHÈSE DU <i>PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018</i> ET DES RÉSULTATS 2014-2015	18
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE.....	22
ORIENTATION 1	
AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD	
DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME.....	22
Activités et outils de sensibilisation et de soutien.....	23
Participation à des tribunes publiques et à des activités médiatiques.....	30
Moyens pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens.....	31
Amélioration des outils de communication.....	33
Synthèse des activités de sensibilisation et de communication et nombre de personnes informées	35
ORIENTATION 2	
ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE	
ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT.....	36
Resserrement des mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions	37
Suivi du respect des délais de présentation des déclarations au registre des lobbyistes.....	37
Améliorations aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions	38
Opérations de surveillance et de contrôle	39
Signalements	39
Cas à l'initiative du Commissaire au lobbyisme.....	40

Synthèse des cas de vérification et d'enquête pour l'exercice financier 2014-2015	41
Agir plus fermement envers les contrevenants.....	41
Dossiers d'enquête conclus au cours de l'année.....	43
Dossiers devant les tribunaux.....	43
Réduction des délais et du temps de traitement des dossiers	46
ORIENTATION 3	
FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LA TRANSPARENCE	
DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME.....	47
Modifications législatives	48
Comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme	48
Veille stratégique	50
Propositions au regard d'un registre des lobbyistes renouvelé	51
ORIENTATION 4	
RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT, LE POTENTIEL, L'EXPERTISE	
ET L'EXCELLENCE DU PERSONNEL.....	52
Actions réalisées pour développer les compétences du personnel.....	52
Actions posées afin d'appuyer l'engagement du personnel.....	53
Actions réalisées en vue de favoriser un milieu de travail sain et stimulant	55
ORIENTATION 5	
ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L'INSTITUTION	56
Optimisation de processus opérationnels.....	57
Prise en compte des risques institutionnels.....	58
Stratégie visant l'amélioration de la qualité des services	59
RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES SERVICES OFFERTS	
PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC	60
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS 2014-2015.....	61
PLAINTES OU SIGNALEMENTS.....	62
DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION	62
DEMANDES D'ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ	62

UTILISATION DES RESSOURCES	63
RESSOURCES HUMAINES	63
RESSOURCES FINANCIÈRES	65
RESSOURCES INFORMATIONNELLES.....	66
REGISTRE DES LOBBYISTES	67
DONNÉES SUR LE REGISTRE POUR L'ANNÉE 2014-2015	67
AVANCÉES CONSIDÉRABLES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES	68
PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2015-2016	69
APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES	70
LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	70
POLITIQUE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION	70
POLITIQUE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE	71
ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE	71
POLITIQUE CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL.....	71
LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	71
ANNEXE 1	
LISTE DES CONFÉRENCES, ATELIERS DE FORMATION ET RENCONTRES DE SENSIBILISATION TENUS À L'INTENTION DES LOBBYISTES EN 2014-2015 (À L'EXCEPTION DE LA TOURNÉE DES RÉGIONS).....	72
ANNEXE 2	
LISTE DES CONFÉRENCES, ATELIERS DE FORMATION ET RENCONTRES DE SENSIBILISATION TENUS À L'INTENTION DES TITULAIRES DE CHARGES PUBLIQUES EN 2014-2015 (À L'EXCEPTION DE LA TOURNÉE DES RÉGIONS).....	73
ANNEXE 3	
LISTE DES ENTITÉS RENCONTRÉES À L'OCCASION DE LA TOURNÉE DES RÉGIONS	75
ANNEXE 4	
ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES SERVICES OFFERTS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC.....	79

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse du <i>Plan stratégique 2014-2018</i> et des résultats 2014-2015	18
Tableau 2 : Articles publiés dans les médias spécialisés	27
Tableau 3 : Publicités diffusées par le Commissaire au lobbyisme en 2014-2015	32
Tableau 4 : Synthèse des activités de sensibilisation et de communication et nombre de personnes informées.....	35
Tableau 5 : Sommaire du nombre de cas de déclarations tardives ayant été traités.....	38
Tableau 6 : Nombre de demandes de renseignements reçues à la suite de l'envoi d'une lettre de déclaration tardive	38
Tableau 7 : Signalements pour l'exercice financier 2014-2015	40
Tableau 8 : Cas à l'initiative du Commissaire au lobbyisme du Québec	41
Tableau 9 : Synthèse des cas de vérification et d'enquête pour l'exercice financier 2014-2015.....	41
Tableau 10 : Résultats relatifs à l'engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec	60
Tableau 11 : Demandes de renseignements au cours des quatre dernières années.....	61
Tableau 12 : Provenance des demandes de renseignements.....	61
Tableau 13 : Données relatives aux ordonnances de confidentialité au cours des quatre dernières années	62
Tableau 14 : Répartition des effectifs au 31 mars 2015	63
Tableau 15 : Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale.....	65
Tableau 16 : Répartition par catégorie de lobbyistes actifs inscrits au registre des lobbyistes.....	67

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion hommes/femmes au 31 mars 2015	63
Graphique 2 : Répartition du personnel par groupe d'âge au 31 mars 2015	63
Graphique 3 : Organigramme	64
Graphique 4 : Proportion des dépenses liées à la rémunération et au fonctionnement pour l'exercice 2014-2015.....	66
Graphique 5 : Évolution du nombre de lobbyistes actifs inscrits au registre des lobbyistes	68

MESSAGE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

UN PARTI PRIS POUR LE CITOYEN... ET LA TRANSPARENCE!



Vous ne serez pas étonné d'apprendre que, en tant que commissaire au lobbying, j'ai un parti pris pour la transparence et le droit du public de savoir qui cherche à influencer les institutions publiques. Alors que l'on cherche à améliorer la qualité de vie démocratique afin que le citoyen y trouve son compte, la transparence et l'accès à l'information sont des éléments essentiels pour y arriver. La démocratie ne peut se réaliser que si le citoyen se trouve informé des influences en cours et des choix auxquels les pouvoirs publics doivent faire face. Voilà pourquoi le registre des lobbyistes doit permettre aux citoyens de connaître l'ensemble des interventions effectuées auprès des décideurs publics.

« La démocratie ne peut se réaliser que si le citoyen se trouve informé des influences en cours et des choix auxquels les pouvoirs publics doivent faire face. »

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale il y a maintenant 13 ans, la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying reconnaît que les institutions publiques font l'objet de représentations visant à influencer la prise de décision et que ces représentations sont légitimes. Le législateur estime cependant que les citoyens ont le droit de savoir qui cherche à exercer une influence auprès de ces mêmes institutions. Si rien n'est jamais acquis en matière de transparence et d'éthique, il faut cependant reconnaître que la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying est de plus en plus respectée année après année. Son application croissante permet à la transparence de gagner du terrain, au plus grand bénéfice des citoyens.

En effet, au 31 mars 2015, le nombre de lobbyistes actifs était de 7 107, par rapport à 5 323 au 31 mars 2014, ce qui représente une augmentation de 34 % par rapport à l'année dernière. Il importe aussi de noter que depuis quelques années, le nombre d'inscriptions au registre ne cesse d'augmenter.

À la lumière de mon expérience en matière de sensibilisation, de surveillance et de contrôle, je suis à même de constater qu'une culture de transparence en matière de lobbying se substitue tranquillement à la culture du secret.

Des titulaires de charges publiques plus engagés dans le rôle qu'ils ont à jouer pour assurer le respect de la Loi

À l'occasion des 128 activités de formation et de sensibilisation que nous avons organisées au cours de l'année 2014-2015, nous avons noté un intérêt plus grand de certains titulaires de charges publiques à s'assurer du respect de la Loi. La demande reçue pour former l'ensemble des cabinets ministériels sur la Loi le démontre clairement. Il en va de même de l'intérêt manifesté par plusieurs municipalités et conseils municipaux lors de la tournée des régions.

De plus, conformément aux principes de la Loi et comme nous le recommandons, certains ministères et municipalités ont pris des mesures concrètes pour veiller à ce que les lobbyistes qui souhaitent les rencontrer soient inscrits au registre des lobbyistes : adoption de directives concernant les relations avec les lobbyistes, vérification systématique des inscriptions des lobbyistes au registre des lobbyistes avant toute rencontre, etc.

« ... certains titulaires de charges publiques tardent à prendre le virage de la transparence. »

Sans contredit, la hausse importante du nombre de lobbyistes actifs inscrits au registre découle de la vigilance plus marquée des titulaires de charges publiques à s'assurer du respect de la Loi. Nous constatons toutefois que certains titulaires de charges publiques tardent à prendre le virage de la transparence.

Des lobbyistes plus proactifs à l'égard de leurs obligations

Outre l'engagement plus ferme de titulaires de charges publiques à assurer le respect de la Loi, il importe de souligner les efforts de certains lobbyistes et de certaines organisations qui sont plus proactifs pour rendre transparentes leurs activités. Prenons à titre d'exemple l'Association de la construction du Québec, qui a sollicité la collaboration du Commissaire au lobbyisme du Québec pour élaborer deux guides de formation sur l'application de la Loi dans les secteurs de l'immobilier et de la construction, ou des cabinets de relations publiques qui ont organisé, avec notre concours, des séances de formation pour parfaire les connaissances de leurs membres concernant les règles d'encadrement du lobbyisme.

Une participation aux travaux de la CEIC

Dans la foulée du mémoire *La transparence pour éviter les dérapages*, que j'ai soumis à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC) en juillet 2014, j'ai comparu le 2 octobre 2014 devant les membres de la Commission. Lors de ma comparution, j'ai fait état de l'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes dans le secteur de la construction. Fait intéressant à soulever, certaines inscriptions au registre des lobbyistes reliées au secteur de la construction sont postérieures à la constitution

« ... d'importantes entreprises reliées au domaine de la construction et de l'immobilier ne sont pas inscrites au registre des lobbyistes... »

de la CEIC le 19 octobre 2011. Cela m'amène à croire que le contexte de la CEIC a agi tel un levier pour favoriser les inscriptions au registre des lobbyistes. Je constate néanmoins avec étonnement que d'importantes entreprises reliées au domaine de la construction et de l'immobilier ne sont pas inscrites au registre des lobbyistes et, dans la majorité des cas, ne l'ont jamais été.

Il m'apparaît clair, par ailleurs, qu'un meilleur respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et un resserrement des règles en cette matière, notamment en ce qui a trait aux règles d'après-mandat, au phénomène des portes tournantes ou aux communications d'influence en marge des activités de financement politique, font partie des solutions pour aider à prévenir la collusion et la corruption, notamment dans l'octroi et la gestion des contrats publics. C'est ainsi que j'ai porté à l'attention de la Commission un certain nombre de recommandations, lesquelles figurent dans mon mémoire, accessible à partir de notre site Web.

Une révision imminente de la Loi

Je me réjouis de la révision imminente de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, comme l'a annoncée ce printemps le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, M. Jean-Marc Fournier¹. Cette révision prochaine dénote une volonté des titulaires de charges publiques parlementaires de rendre effective la transparence des communications d'influence exercées auprès des institutions publiques.

Rappelons que cette révision est réclamée depuis 2008. D'abord par mon prédécesseur, M. André C. Côté, dans son rapport intitulé *Bâtir la confiance*, puis par moi-même, notamment dans le rapport *Propositions de modifications à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, déposé à l'Assemblée nationale en 2012. Les modifications proposées dans ce rapport avaient pour objectifs de simplifier et clarifier la Loi, d'y apporter des précisions, de rétablir l'équilibre quant aux obligations des divers groupes d'influence, de favoriser une application plus uniforme et plus complète de la Loi par tous

¹ Au moment de la publication du présent rapport, le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques avait déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 56 intitulé Loi sur la transparence en matière de lobbyisme. Déposé le 12 juin dernier, ce projet de loi vise à remplacer la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme adoptée en 2002.

les acteurs et, finalement, de fournir à l'institution que je dirige quelques outils complémentaires pour qu'elle puisse remplir plus efficacement son mandat.

« J'y participerai pleinement et activement, au nom de l'institution que je dirige, mais surtout au nom des citoyens, afin de garantir leur droit à l'information en matière de lobbyisme. »

Dans la foulée de cette révision, des consultations publiques pourraient avoir lieu cet automne dans le cadre d'une commission parlementaire. J'y participerai pleinement et activement, au nom de l'institution que je dirige, mais surtout au nom des citoyens, afin de garantir leur droit à l'information en matière de lobbyisme.

La publication des agendas ministériels

Depuis le 1^{er} avril dernier, chaque membre du Conseil des ministres ainsi que le whip en chef du gouvernement et la présidente du caucus du parti du gouvernement ont l'obligation de rendre publics les renseignements relatifs aux rencontres auxquelles ils participent et qui ont été sollicitées par les acteurs non gouvernementaux, que celles-ci aient été tenues en personne, par téléphone ou par vidéoconférence. Ces renseignements sont diffusés chaque mois dans le site www.transparence.gouv.qc.ca. Le Commissaire au lobbyisme du Québec effectue une veille des informations portées à l'agenda des ministres, du whip et de la présidente du caucus du parti du gouvernement. Dans les cas où des activités de lobbyisme sont susceptibles d'avoir été exercées, le Commissaire au lobbyisme s'assure du respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme en vérifiant la concordance entre les informations portées aux agendas et celles portées au registre des lobbyistes.

« J'estime toutefois que les renseignements relatifs à toutes les rencontres tenues avec les acteurs non gouvernementaux devraient être rendus publics... »

Je salue cette initiative qui constitue un moyen supplémentaire de contribuer à la transparence des activités gouvernementales. J'estime toutefois que les renseignements relatifs à toutes les rencontres tenues avec les acteurs non gouvernementaux devraient être rendus publics et non seulement ceux concernant les rencontres qui ont été sollicitées.

L'abolition de la clé de signature pour l'inscription électronique au registre

Depuis plusieurs années, le commissaire au lobbyisme recommande l'abolition de l'obligation pour le lobbyiste d'obtenir une clé de signature pour s'inscrire au registre des lobbyistes par voie électronique. Le projet de règlement modifiant le Règlement sur le registre des lobbyistes, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 mars dernier, vise l'élimination de l'obligation pour les lobbyistes d'obtenir une clé de signature auprès d'un agent de vérification de l'identité reconnu par le Conseil du trésor.

La complexité et les coûts de la procédure pour un enregistrement par voie électronique en rebutaient plus d'un et j'ai la conviction que certains lobbyistes, malgré leurs bonnes intentions, abandonnaient en cours de route leurs démarches pour s'inscrire au registre des lobbyistes. La transmission électronique des déclarations pourra dorénavant s'effectuer sans frais et plus simplement, possiblement par l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe. Bien que cette modification réglementaire ait beaucoup tardé, je suis ravi de ce projet de règlement² puisqu'il contribuera à la simplification des modalités d'inscription au registre des lobbyistes. De plus, l'élimination des coûts reliés à l'authentification de l'identité du lobbyiste entraînera des effets positifs sur la transparence.

2 Au moment de la publication du présent rapport, le Règlement modifiant le règlement sur le registre des lobbyistes était en vigueur.

Les avancées en matière de transparence doivent nous réjouir sans pour autant être tenues pour acquises : d'autres pas doivent être faits

La transparence est encore souvent absente ou différée

Malgré certaines avancées qui se traduisent par des gestes concrets chez des titulaires de charges publiques et des lobbyistes, la vigilance s'impose toujours. La transparence des activités de lobbyisme est loin d'être pleinement atteinte. Encore trop de lobbyistes ne respectent pas les règles ou ne déclarent pas leur mandat dans les délais prescrits par la Loi. Une vérification hebdomadaire des mandats déclarés au registre est réalisée afin de s'assurer que les déclarations ont été présentées au registre des lobbyistes dans les délais exigés par la Loi. Au cours de la dernière année, ces vérifications ont révélé que 28 % des déclarations portées au registre des lobbyistes n'étaient pas publiées dans les délais prescrits par la Loi. L'objectif de transparence de la Loi exige que les déclarations soient publiées dans les délais prescrits afin que le public puisse prendre part au débat public en temps opportun, soit avant que les décisions ne soient prises. En d'autres mots, une déclaration présentée six mois après que les communications d'influence ont été exercées contrevient à la Loi autant que le fait de ne pas inscrire son mandat au registre, car le public n'a pas eu accès à l'information à laquelle il a droit pour faire valoir son point de vue en amont de la prise de décision des institutions publiques. Le Commissaire au lobbyisme du Québec continuera donc ses interventions auprès des lobbyistes retardataires en 2015-2016, afin de rendre effective et en temps opportun la transparence des activités de lobbyisme.

« ... cette loi constitue un élément de réponse aux attentes pressantes et réitérées des citoyens à l'égard de la transparence des processus décisionnels des institutions publiques. »

Rappelons que pour que la Loi atteigne les objectifs démocratiques poursuivis, il faut que tous les acteurs concernés s'acquittent de leurs responsabilités et prennent les moyens, chacun à leur mesure, d'assurer la transparence et l'éthique dans les communications d'influence exercées au sein des

institutions publiques. Les lobbyistes doivent déclarer au registre des lobbyistes leurs activités de lobbyisme et respecter les autres obligations que leur imposent la Loi et le Code de déontologie des lobbyistes. Les titulaires de charges publiques doivent s'assurer que les lobbyistes respectent leurs obligations au regard des communications d'influence qu'ils font à leur endroit. Quant aux citoyens, ils doivent être sensibilisés au fait que le registre existe pour eux et qu'ils ont tout avantage à être vigilants en matière de lobbyisme.

Il faudra toujours se rappeler et rappeler que cette loi constitue un élément de réponse aux attentes pressantes et réitérées des citoyens à l'égard de la transparence des processus décisionnels des institutions publiques.

Des résultats concluants pour l'année 2014-2015

L'année 2014-2015 a été une année déterminante pour le Commissaire au lobbyisme du Québec, car elle constitue la première année de mise en œuvre du *Plan stratégique 2014-2018*, dont il est notamment question dans le présent rapport. Essentiellement, ce troisième plan stratégique de l'institution témoigne de l'ampleur des défis à relever afin que la Loi atteigne pleinement les objectifs de transparence qu'elle poursuit. Les résultats de cette première année de mise en œuvre du plan stratégique, dont rend compte ce rapport d'activité, sont concluants et à la hauteur des objectifs que l'institution s'est donnés. À cet égard, j'en profite pour remercier chaque membre du personnel pour son travail consciencieux et son engagement dans la réalisation concrète de la mission d'assurer le respect de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes et de promouvoir la transparence, la légitimité et la saine pratique des activités de lobbyisme.

Le commissaire au lobbyisme,



François Casgrain, avocat
Québec, juin 2015

COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC

MISSION

Assurer le respect de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes et promouvoir la transparence, la légitimité et la saine pratique des activités de lobbyisme afin de mettre en œuvre le droit du public de savoir qui cherche à exercer une influence auprès des institutions publiques.

VISION

Exercer un leadership et jouer un rôle clé en matière de transparence et d'encadrement du lobbyisme et contribuer concrètement au rétablissement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

CHAMP DE COMPÉTENCE

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002. Elle s'applique aux activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques travaillant dans les institutions parlementaires, dans quelque 300 ministères et organismes du gouvernement québécois ainsi que dans plus de 2 200 municipalités et organismes municipaux et supramunicipaux.

Outre son vaste champ d'application, la Loi couvre également un large éventail de décisions. Elle s'étend notamment aux décisions relatives à l'élaboration, à la présentation, à la modification ou au rejet d'une proposition législative ou réglementaire ou d'une résolution. Elle s'applique aussi à bon nombre d'actes administratifs, comme les décisions relatives aux orientations, programmes et plans d'action; les décisions relatives au processus de délivrance de permis, de certificats et d'autres autorisations; les décisions relatives au processus d'attribution de contrats, de subventions ou d'autres avantages pécuniaires; ainsi que les décisions relatives à la nomination d'administrateurs publics.

POUVOIRS

Le commissaire au lobbyisme est nommé par l'Assemblée nationale du Québec, dont il relève afin d'assurer son indépendance. Dans le but de mener à bien son mandat de surveillance et de contrôle, le commissaire au lobbyisme est investi de pouvoirs d'inspection et d'enquête. Il peut agir ou autoriser toute personne à agir comme inspecteur pour vérifier l'application des dispositions de la Loi ou du Code. Il peut aussi, de sa propre initiative ou sur demande, faire des enquêtes s'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement à une disposition de la Loi ou du Code. Il peut alors désigner spécialement toute personne pour mener de telles enquêtes.

Le commissaire soumet au Directeur des poursuites criminelles et pénales tout rapport d'enquête dans lequel il constate qu'il y a eu manquement à une disposition de la Loi ou du Code de déontologie des lobbyistes.

De plus, à la réception d'un rapport d'enquête du commissaire au lobbyisme constatant qu'un lobbyiste manque de quelque façon que ce soit aux obligations qui lui sont imposées par la Loi ou le Code, le Procureur général peut réclamer de ce lobbyiste la valeur de toute contrepartie qu'il a reçue ou qui lui est payable en raison des activités ayant donné lieu au manquement.

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme confère également au commissaire les pouvoirs :

- de donner et de publier des avis relativement à l'exécution, à l'interprétation ou à l'application de la Loi, d'un de ses règlements d'application et du Code;
- de délivrer des ordonnances de confidentialité;
- d'imposer des mesures disciplinaires.

CONTEXTE - PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU *PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018*

L'exercice 2014-2015 constitue une année charnière pour le Commissaire au lobbying du Québec, puisqu'il s'agit de la première année de mise en œuvre du *Plan stratégique 2014-2018*. Troisième plan stratégique de l'institution, il couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018. Ce plan pave la voie aux actions qui seront menées sur cet horizon de quatre ans. Il traduit bien l'ampleur des défis à relever afin de tendre vers l'atteinte pleine et entière des objectifs de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying et du Code de déontologie des lobbyistes.

Ce plan est le fruit d'une démarche institutionnelle à laquelle a été étroitement associé le personnel. Il s'appuie sur l'expérience acquise au cours des dernières années et sur les divers éléments qui façonnent l'environnement des activités de lobbying. Il s'appuie également sur le portrait que l'institution a dressé de l'intégration de la culture de transparence et d'éthique par les acteurs concernés par le lobbying.

Une loi plus pertinente que jamais

À une époque où les questions d'intégrité, de bonne gouvernance et de saine démocratie sont au premier plan, la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying est plus pertinente que jamais. Toutefois, il est essentiel que des modifications à celle-ci soient apportées rapidement afin d'en favoriser une meilleure application. En apportant les modifications proposées par le Commissaire au lobbying du Québec et souhaitées par plusieurs intervenants intéressés par les questions de transparence, les membres de l'Assemblée nationale réaffirmeraient l'importance qu'ils accordent aux enjeux visés par la législation qui encadre les activités de lobbying et aux valeurs qu'elle véhicule.

Les contraintes dans un contexte où les questions d'éthique et de transparence prennent de plus en plus d'importance

Le contexte dans lequel évolue le Commissaire au lobbying du Québec a beaucoup changé depuis l'adoption du précédent plan stratégique en 2010. Les questions d'éthique, de transparence et d'intégrité occupent maintenant une place beaucoup plus grande dans l'espace public.

En raison de ce contexte, les titulaires de charges publiques, les lobbyistes ainsi que les citoyens se tournent de plus en plus systématiquement vers notre institution pour obtenir de l'information,

pour requérir des formations afin de bien saisir les enjeux que sous-tendent la Loi et le Code ainsi que les règles qu'ils édictent, ou pour porter à notre attention des situations de manquements possibles à la Loi ou au Code de déontologie des lobbyistes.

Pour faire face à cet accroissement du volume d'activités, le Commissaire au lobbying a posé des gestes concrets afin d'optimiser les processus opérationnels dans tous les secteurs d'activité de l'organisation, et des efforts en ce sens devront être poursuivis.

Des titulaires de charges publiques qui agissent concrètement

Depuis l'adoption de la Loi en 2002, le droit de savoir des citoyens fait partie intégrante des conditions d'exercice des responsabilités des titulaires de charges publiques. Si les lobbyistes ont l'obligation de déclarer l'objet de leurs communications d'influence au registre des lobbyistes et de respecter le Code de déontologie des lobbyistes, les titulaires de charges publiques ont, quant à eux, la responsabilité de s'assurer que les lobbyistes respectent ces obligations. Il n'est pas vain de rappeler que cette responsabilité résulte de la reconnaissance du droit de savoir des citoyens en matière de lobbying.

Ainsi, certains titulaires de charges publiques s'acquittent de leurs responsabilités et prennent les moyens afin de gérer les communications d'influence dans leur environnement. Ils s'assurent que les lobbyistes rencontrés sont inscrits au registre des lobbyistes et respectent le Code de déontologie des lobbyistes et ils avisent les lobbyistes lorsque tel n'est pas le cas. Lorsque des lobbyistes refusent de régulariser leur situation, certains titulaires de charges publiques préfèrent s'abstenir de traiter avec eux. Ces gestes simples contribuent à une plus grande transparence et à un exercice plus sain des activités de lobbying. Rappelons que sans des titulaires de charges publiques qui assument leur responsabilité en matière de lobbying, l'atteinte pleine et entière des objectifs de la Loi est compromise.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018 ET DES RÉSULTATS 2014-2015

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE	
ORIENTATION 1 AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
SENSIBILISATION ET SOUTIEN	VISIBILITÉ ET COMMUNICATION
<p>1.1 Sensibiliser et soutenir les lobbyistes, les entreprises et les organisations en vue d'assurer le respect de la Loi et du Code</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des lobbyistes Moyenne annuelle de 15 activités de sensibilisation 25 activités de sensibilisation réalisées Moyenne annuelle de 450 lobbyistes sensibilisés 905 lobbyistes sensibilisés 	<p>1.4 Assurer la visibilité de l'institution auprès des citoyens par notre présence sur la place publique et dans les médias</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques Un minimum de 8 participations par année 10 participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques
<p>1.2 Sensibiliser et soutenir les titulaires de charges publiques afin de les amener à assumer leur rôle dans l'atteinte des objectifs de la Loi</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'institutions publiques jointes 100 % des ministères, des organismes gouvernementaux, des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC) 100 % des ministères, des municipalités locales et des MRC jointes Organismes gouvernementaux joints partiellement ■ Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des titulaires de charges publiques Moyenne annuelle de 25 activités de sensibilisation 102 activités de sensibilisation réalisées Moyenne annuelle de 1 000 titulaires de charges publiques sensibilisés 1 896 titulaires de charges publiques sensibilisés en 2014-2015 	<p>1.5 Susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Moyens mis en place pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens 2014-2015 : Élaboration d'une stratégie Stratégie élaborée 2014-2018 : Mise en œuvre de la stratégie Stratégie 2014-2015 mise en œuvre
<p>1.3 Mettre en œuvre des moyens afin d'amener les institutions à cerner la pratique du lobbyisme et à se doter des meilleures mesures pour assurer le respect des règles d'encadrement des activités de lobbyisme dans leur environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Moyens mis en place 2014-2015 : Détermination des moyens Détermination des moyens amorcée 2014-2018 : Mise en œuvre des moyens déterminés 4 moyens mis en œuvre en 2014-2015 	<p>1.6 Améliorer les outils de communication de l'institution</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'outils améliorés ou développés 2014-2015 : Détermination des outils Outils devant être développés ou améliorés en priorité déterminés 2014-2018 : Amélioration ou développement des outils déterminés 4 outils améliorés ou développés en 2014-2015

CIBLE ATTEINTE
 CIBLE PARTIELLEMENT ATTEINTE
 RÉSULTAT

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DU *PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018* ET DES RÉSULTATS 2014-2015 (suite)

ENJEU 1 : UNE LOI CONNUE ET RESPECTÉE	
ORIENTATION 2 ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
RESPECT DES RÈGLES	CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE
<p>2.1 Resserrer les mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions dans tous les secteurs de l'institution</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage de cas où un suivi des délais de présentation des déclarations au registre est effectué 100 % des cas 100 % des déclarations présentées au registre ont fait l'objet d'un suivi ■ Détermination et mise en œuvre des améliorations aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions 2014-2015 : Améliorations déterminées 5 améliorations déterminées 2014-2018 : Mise en œuvre des améliorations 80 % des améliorations déterminées mises en œuvre en 2014-2015 	<p>2.4 Réduire les délais de traitement et le temps consacré à la réalisation des activités de surveillance, de vérification et d'enquête</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage de réduction des délais de traitement Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance Mesure de résultats calculée à compter de 2015-2016 sur la base des résultats de 2014-2015 Réduction de 4 % par année pour les activités de vérification et d'enquête Mesure de résultats calculée à compter de 2015-2016 sur la base des résultats de 2014-2015 ■ Pourcentage de réduction du temps consacré Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance, de vérification et d'enquête Mesure de résultats calculée à compter de 2015-2016 sur la base des résultats de 2014-2015
<p>2.2 Augmenter le nombre de vérifications ou d'enquêtes à l'initiative du Commissaire au lobbying du Québec tout en maintenant le nombre de cas de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage d'augmentation du nombre de vérifications et d'enquêtes 25 % d'augmentation 154 % d'augmentation ■ Nombre de cas de surveillance Moyenne annuelle de 435 cas de surveillance 420 cas en 2014-2015 	
<p>2.3 Agir plus fermement envers les contrevenants</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration d'une stratégie 2014-2015 : Stratégie élaborée Élaboration de la stratégie amorcée 2014-2018 : Mise en œuvre de la stratégie Mise en œuvre de mesures transitoires en 2014-2015 ■ Pourcentage des manquements constatés pour lesquels une action a été posée envers les contrevenants récalcitrants 100 % des manquements constatés 100 % des manquements ont fait l'objet d'une action 	

 CIBLE ATTEINTE

 CIBLE PARTIELLEMENT ATTEINTE

 RÉSULTAT

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DU *PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018* ET DES RÉSULTATS 2014-2015 (suite)

ENJEU 2 : DES RÈGLES ET UN REGISTRE QUI ÉVOLUENT	
ORIENTATION 3 FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME	
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
ÉVOLUTION DES RÈGLES	AMÉLIORATION DU REGISTRE
<p>3.1 Poursuivre les efforts afin que la Loi soit modifiée et que la responsabilité du registre soit transférée au Commissaire au lobbyisme du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> Actions posées afin que la Loi soit modifiée <p>Travaux de recherches et d'analyses sur différentes orientations possibles exécutés à 100 %</p>	<p>3.3 Proposer ce que devrait comprendre un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte, le cas échéant, d'éventuelles modifications à la Loi, et contribuer à sa mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Propositions d'améliorations au registre Propositions soumises en 2014-2015 <p>Aucune proposition soumise en 2014-2015, mais détermination de plusieurs éléments devant être pris en considération dans une analyse détaillée des besoins d'un futur registre des lobbyistes</p> <ul style="list-style-type: none"> Actions posées pour contribuer à la mise en œuvre des propositions d'améliorations <p>Groupe de travail sur la conceptualisation d'un registre des lobbyistes renouvelé mis en place</p>
<p>3.2 Mettre à profit les activités de consultation et de veille stratégique afin d'être à l'avant-garde du développement des règles d'encadrement du lobbyisme et d'intervenir au besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> Activités de consultation réalisées 2014-2015 : Mise sur pied d'un comité consultatif composé de différents acteurs <p>Comité consultatif mis sur pied</p> <p>2014-2018 : Tenue de 2 rencontres annuellement</p> <p>1 rencontre tenue en 2014-2015 1 rencontre planifiée pour le 15 avril 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des projets de loi et de règlement québécois pertinents examinés 100 % des projets de loi et de règlement <p>100 % des projets de loi et de règlement examinés</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des décisions des juridictions canadiennes en matière de lobbyisme examinées 100 % des décisions <p>100 % des décisions examinées</p>	

CIBLE ATTEINTE
 CIBLE PARTIELLEMENT ATTEINTE
 RÉSULTAT

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2018 ET DES RÉSULTATS 2014-2015 (suite)

ENJEU 3 : UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, UNE ORGANISATION PERFORMANTE	
ORIENTATION 4 RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT, LE POTENTIEL, L'EXPERTISE ET L'EXCELLENCE DU PERSONNEL	ORIENTATION 5 ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L'INSTITUTION
AXES D'INTERVENTION, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	
DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILISATION	PROCESSUS OPÉRATIONNELS ET DE GESTION
<p>4.1 Développer et mettre à profit le potentiel et l'expertise du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pourcentage des employés accompagnés dans leur développement professionnel 100 % des employés accompagnés 100 % des employés accompagnés ■ Taux de satisfaction du personnel quant à la mise à profit de son potentiel et de son expertise Taux de satisfaction de 80 % Démarches amorcées en vue de l'administration d'un sondage en 2015-2016 	<p>5.1 Optimiser certains processus opérationnels et de gestion afin d'accroître l'efficience et l'efficacité de l'institution</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de processus optimisés Minimum annuel de deux processus 3 processus optimisés
<p>4.2 Appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Actions posées afin d'appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel Amorce d'une démarche visant l'engagement et la responsabilisation du personnel ■ Pourcentage des projets liés à la transformation des processus et des pratiques auxquels est associé le personnel 100 % des projets 100 % des projets 	<p>5.2 Mettre en œuvre la démarche d'évaluation et de prise en compte des risques institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour la prise en compte des risques institutionnels 2014-2015 : Élaboration du plan d'action Plan d'action élaboré 2014-2018 : Mise en œuvre du plan d'action Mise en œuvre du plan d'action amorcée
MILIEU DE TRAVAIL	AMÉLIORATION DES SERVICES
<p>4.3 Favoriser un milieu de travail sain et stimulant</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de mesures mises en place pour favoriser un milieu de travail sain et stimulant 6 actions par année 5 actions réalisées ■ Taux de satisfaction du personnel Taux de satisfaction global de 80 % Démarches amorcées en vue de l'administration d'un sondage en 2015-2016 	<p>5.3 Établir et mettre en œuvre une stratégie visant l'amélioration de la qualité des services</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Stratégie établie et mise en œuvre 2014-2015 : Stratégie établie Élaboration de la stratégie amorcée 2014-2018 : Stratégie mise en œuvre Mise en place de certaines mesures en 2014-2015

 CIBLE ATTEINTE

 CIBLE PARTIELLEMENT ATTEINTE

 RÉSULTAT

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN STRATÉGIQUE

La présente section expose les cinq orientations du *Plan stratégique 2014-2018* du Commissaire au lobbyisme du Québec, les axes d'intervention, les objectifs stratégiques qui en découlent, les indicateurs, les cibles ainsi que les résultats de l'exercice 2014-2015. Ces données permettent de mesurer le chemin parcouru relativement aux objectifs que l'institution s'est fixés pour cette première année de mise en œuvre du plan stratégique.



ORIENTATION 1

AMENER LES ACTEURS À ASSUMER LE RÔLE QUI LEUR REVIENT AU REGARD DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME

Près de 13 ans après l'adoption de la Loi, les différents acteurs concernés par les activités de lobbyisme se doivent d'assumer pleinement le rôle qui leur revient. Cela se traduit par le fait que les lobbyistes doivent respecter les règles, alors que les titulaires de charges publiques doivent s'assurer que les lobbyistes s'y conforment. Pour cela, il faut continuer de les soutenir, mais aussi pousser d'un cran la sensibilisation de toutes les parties prenantes aux communications d'influence. Il faut également améliorer les outils de communication de l'institution et assurer notre présence sur la place publique afin de susciter l'intérêt des médias et du citoyen à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme.

Axe d'intervention : Sensibilisation et soutien

ACTIVITÉS ET OUTILS DE SENSIBILISATION ET DE SOUTIEN

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR
1.1 Sensibiliser et soutenir les lobbyistes, les entreprises et les organisations en vue d'assurer le respect de la Loi et du Code	Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des lobbyistes

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Moyenne annuelle de 15 activités de sensibilisation	25 activités de sensibilisation à l'intention des lobbyistes (y compris 2 congrès)
Moyenne annuelle de 450 lobbyistes sensibilisés	905 lobbyistes sensibilisés dans le cadre de formations données à l'occasion de la tournée des régions et de congrès 2 guides sur l'application de la Loi élaborés en collaboration avec l'Association de la construction du Québec 2 580 nouveaux lobbyistes inscrits au registre au cours de l'année 2014-2015 ont reçu une lettre les sensibilisant au Code de déontologie des lobbyistes

Commentaires

Activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des lobbyistes

En 2014-2015, le Commissaire au lobbyisme a réalisé 10 activités de sensibilisation de plus que les 15 ciblées dans son plan stratégique³. Les 25 activités de sensibilisation réalisées auprès des lobbyistes comptent 6 formations données à l'occasion de la tournée des régions du commissaire au lobbyisme ainsi que 2 participations à des congrès. Le Commissaire au lobbyisme était présent aux congrès suivants :

- Ordre des ingénieurs, du 12 au 14 mai 2014, Montréal
- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable, 11 mars 2015, Montréal

La participation à des formations et à des congrès a contribué à sensibiliser 861 lobbyistes. De même, le personnel du Commissaire a pu sensibiliser 44 lobbyistes présents aux 4 congrès à l'intention des titulaires de charges publiques municipales.



³ Le contexte et la liste détaillée des lobbyistes rencontrés se trouvent aux annexes 1 et 3.

Parallèlement à ces activités de sensibilisation, le Commissaire au lobbyisme a élaboré deux guides sur l'application de la Loi, en collaboration avec l'Association de la construction du Québec (ACQ). Le premier guide a été rédigé à l'intention des promoteurs immobiliers et des entrepreneurs en construction, alors que le second a été rédigé spécialement à l'intention du personnel de l'ACQ et de ses associations affiliées. Ces deux guides présentent la Loi avec des exemples concrets adaptés aux situations susceptibles de donner lieu à des activités de lobbyisme de la part des acteurs des secteurs de l'immobilier et de la construction. Le guide à l'intention des promoteurs et des entrepreneurs en construction est accessible sur le [site Web de l'ACQ](http://www.acqconstruire.com).⁴



Enfin, il est à noter que les 2 580 nouveaux lobbyistes inscrits au registre au cours de l'année 2014-2015 ont reçu une lettre du commissaire au lobbyisme visant à les sensibiliser au Code de déontologie des lobbyistes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 1
1.2 Sensibiliser et soutenir les titulaires de charges publiques afin de les amener à assumer leur rôle dans l'atteinte des objectifs de la Loi	Nombre d'institutions publiques jointes
CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
100 % des ministères, des organismes gouvernementaux, des municipalités locales et des MRC	100 % des ministères, des municipalités locales et des MRC jointes Organismes gouvernementaux joints partiellement

Commentaires

Diffusion de l'infolettre aux titulaires de charges publiques gouvernementaux et municipaux

Le Commissaire au lobbyisme du Québec diffuse son infolettre notamment à l'ensemble des ministères, des municipalités locales et des MRC. Certains organismes gouvernementaux y sont également abonnés. En plus de faire connaître l'actualité de l'institution, de préciser certaines dispositions de la Loi, de susciter une réflexion sur le phénomène du lobbyisme et sur son encadrement au Québec, l'infolettre sensibilise les titulaires de charges publiques au rôle qu'ils doivent jouer pour s'assurer que la Loi est respectée et qu'elle atteint les objectifs fixés.

4 <http://www.acqconstruire.com>

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 2
1.2 Sensibiliser et soutenir les titulaires de charges publiques afin de les amener à assumer leur rôle dans l'atteinte des objectifs de la Loi	Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des titulaires de charges publiques
CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Moyenne annuelle de 25 activités de sensibilisation	102 activités de sensibilisation à l'intention des titulaires de charges publiques (y compris 4 congrès)
Moyenne annuelle de 1 000 titulaires de charges publiques sensibilisés	1 896 titulaires de charges publiques sensibilisés dans le cadre de formations, de congrès et de la tournée des régions

Commentaires

Activités de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des titulaires de charges publiques

En 2014-2015, le Commissaire au lobbyisme du Québec a réalisé 77 activités de sensibilisation de plus que les 25 préalablement ciblées dans son plan stratégique. Sur les 102 activités de sensibilisation réalisées auprès des titulaires de charges publiques, 98 étaient des formations⁵ et parmi celles-ci, 51 ont eu lieu à l'occasion de la tournée des régions du commissaire au lobbyisme. Ainsi, 1 896 titulaires de charges publiques ont été sensibilisés à la Loi, soit 896 de plus que ce qui était prévu au plan stratégique de l'institution.

Le personnel du Commissaire au lobbyisme du Québec a rencontré des titulaires de charges publiques municipaux en tenant un kiosque d'information sur la Loi à l'occasion des quatre congrès suivants :

- Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, 1^{er} et 2 mai 2014, La Malbaie
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, du 28 au 30 mai 2014, Gatineau
- Association des directeurs municipaux du Québec, 11 et 12 juin 2014, Québec
- Fédération québécoise des municipalités, du 25 au 27 septembre 2014, Québec

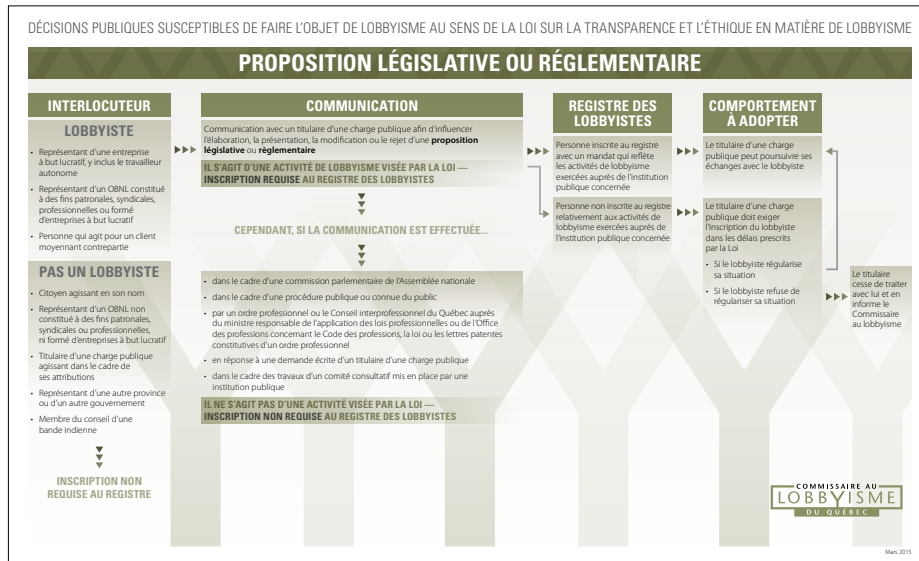
⁵ Le contexte et la liste détaillée des titulaires de charges publiques rencontrés se trouvent aux annexes 2 et 3.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR
1.3 Mettre en œuvre des moyens afin d'amener les institutions à cerner la pratique du lobbying et à se doter des meilleures mesures pour assurer le respect des règles d'encadrement des activités de lobbying dans leur environnement	Moyens mis en place
CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
2014-2015 : Détermination des moyens	Détermination des moyens amorcée en 2014-2015; elle sera achevée dans le premier trimestre de 2015-2016 Coffre à outils réalisé et mis en ligne sur le site Web du Commissaire au lobbying à l'intention des répondants en éthique et des titulaires de charges publiques gouvernementaux
2014-2018 : Mise en œuvre des moyens déterminés	5 articles publiés dans les revues spécialisées à l'intention des titulaires de charges publiques municipaux et des lobbyistes Collaborations avec des institutions publiques afin de dresser un portrait de leur situation en matière de lobbying Propositions de règles d'encadrement du lobbying à la Ville de Montréal et à d'autres Villes

Commentaires

Coffre à outils pour les titulaires de charges publiques

Les titulaires de charges publiques sont des acteurs importants dans la mise en œuvre de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying. Les élus et le personnel des institutions publiques font quotidiennement l'objet de communications d'influence dans une multitude de secteurs d'activité. Le coffre à outils réalisé et mis en ligne sur le site Web du Commissaire au lobbying vise à doter les titulaires de charges publiques de divers documents (résumé de la Loi, tableaux synoptiques, notamment en ce qui a trait aux décisions publiques susceptibles de faire l'objet de lobbying, lettre type, guide de formation et dépliant) afin de les soutenir dans le rôle qu'ils ont à jouer pour assurer le respect de la Loi.



Articles dans des magazines spécialisés

Dans le but d'amener les acteurs à assumer le rôle qui leur revient au regard des activités de lobbyisme, le Commissaire au lobbyisme a publié cinq articles dans des magazines spécialisés à l'intention des titulaires de charges publiques et des lobbyistes des secteurs immobiliers et de la construction (voir tableau ci-dessous). Ces articles publiés dans les magazines spécialisés donnent l'occasion au Commissaire au lobbyisme de s'adresser directement aux titulaires de charges publiques municipaux et aux lobbyistes en leur expliquant la Loi avec des exemples qui concernent l'exercice du lobbyisme en milieu municipal et dans les secteurs propices aux activités de lobbyisme.

Tableau 2 : Articles publiés dans les médias spécialisés

CLIENTÈLE CIBLE	MÉDIA	TITRE DE L'ARTICLE	DATE DE PUBLICATION
Titulaires de charges publiques municipaux	<i>Scribe</i> , média de l'Association des directeurs municipaux du Québec	« Professionnels offrant des services-conseils : La vigilance s'impose pour les fonctionnaires et les élus municipaux »	Mai 2014
Lobbyistes	ACQconstruire.com, le site de l'Association de la construction du Québec présentant la version électronique du magazine <i>Construire</i>	« Le lobbyisme et le secteur de la construction »	Août 2014
Lobbyistes	<i>Information construction</i> , site Web et bulletin papier de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)	« Comme promoteur ou constructeur, devez-vous vous inscrire à titre de lobbyiste? »	Septembre 2014
Lobbyistes	Infolettre de l'APCHQ	« Comme promoteur ou constructeur, devez-vous vous inscrire à titre de lobbyiste? »	Septembre 2014
Lobbyistes	Infolettre de l'ACQ (envoyée à 13 000 abonnés)	« Le lobbyisme et le secteur de la construction »	Septembre 2014

Cartes du lobbyisme : accroître les connaissances sur le phénomène du lobbyisme

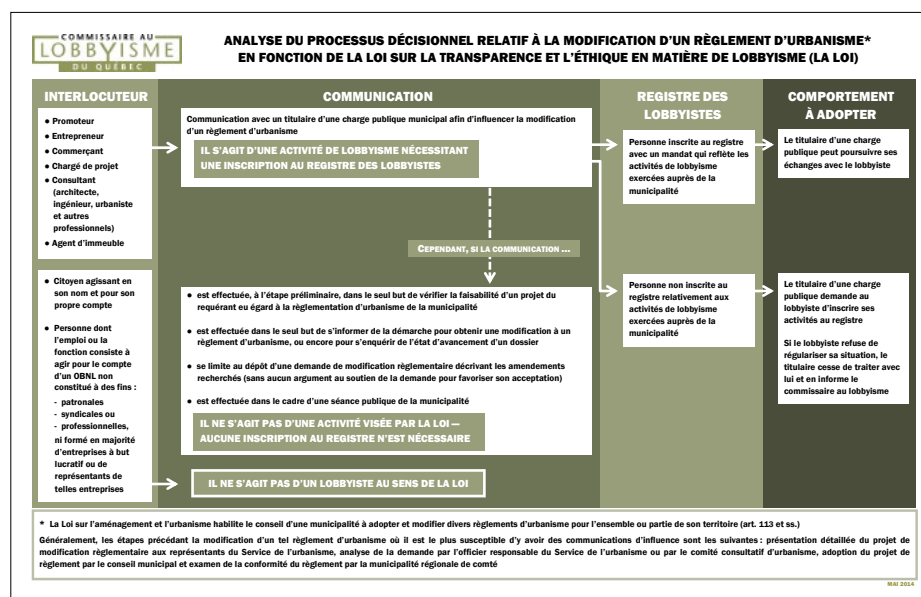
Carte du lobbyisme en milieu municipal en collaboration avec la Ville de La Prairie

La carte du lobbyisme en milieu municipal aide les titulaires de charges publiques municipaux à être mieux outillés pour détecter ou anticiper les communications d'influence effectuées dans leurs secteurs d'activité. Elle favorise également une plus grande adhésion des élus et des employés municipaux aux objectifs de la Loi.

Une collaboration avec la Ville de La Prairie, qui a débuté au cours de l'année 2013-2014, a permis au Commissaire au lobbyisme d'achever l'élaboration d'une carte du lobbyisme en milieu municipal au cours de l'année 2014-2015. Les processus décisionnels qui ont fait l'objet d'un examen plus approfondi et qui ont donné lieu à l'élaboration de tableaux synoptiques sont ceux relatifs à :

- la modification de la réglementation d'urbanisme;
- la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- la demande de dérogation mineure;
- la délivrance d'un permis ou d'un certificat en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- l'octroi de contrats;
- la conclusion d'un protocole d'entente entre un promoteur ou son représentant et la municipalité relativement à la réalisation de travaux liés aux infrastructures et aux équipements municipaux.

Les tableaux synoptiques de ces processus décisionnels sont accessibles dans le site Web du Commissaire au lobbyisme.



Carte du lobbyisme en milieu gouvernemental en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor

Des travaux ont aussi été effectués de concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor afin de dresser une cartographie du lobbyisme de certains secteurs d'activité du Secrétariat. Ces travaux avaient pour but d'aider le Secrétariat à bien cerner le phénomène du lobbyisme dans son milieu en déterminant des zones sensibles en la matière et en les analysant à la lumière de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Les zones sensibles cernées sont celles liées :

- à l'élaboration et à la modification d'un accord de libéralisation des marchés publics;
- à l'élaboration ou à la modification d'une orientation et à la modification du cadre normatif relativement aux activités contractuelles;
- aux contrats d'approvisionnement;
- aux contrats de service (professionnel et de nature technique);
- à une demande d'intervention en matière contractuelle découlant du rôle-conseil du Secrétariat auprès des organismes publics;
- à l'élaboration d'une orientation ou à la modification du cadre normatif en matière de ressources informationnelles ainsi qu'à la conception de solutions à portée gouvernementale en la matière.

L'outil (la cartographie) qui en a résulté permet aux titulaires de charges publiques concernés de prendre la mesure des impacts de l'application de cette loi et des implications dans leurs activités quotidiennes. Des suggestions ont été faites au Secrétariat du Conseil du trésor pour assurer un suivi de ces travaux.

Les tableaux synoptiques réalisés lors de la cartographie du lobbyisme du Secrétariat sont accessibles sur le site Web du Commissaire au lobbyisme.

Propositions de règles d'encadrement du lobbyisme à la Ville de Montréal et à d'autres Villes

Des suggestions ont été faites à la Ville de Montréal afin de prévoir des règles dans le code de déontologie des élus.

D'autres suggestions ont été données à certaines municipalités relativement à leur politique de gestion contractuelle, afin qu'elles y intègrent les bonnes pratiques recommandées par le commissaire au lobbyisme.

Autres activités et résultats

Tournée des régions : sept régions visitées en 2014-2015

Au cours de l'année 2014-2015, le commissaire au lobbyingisme a poursuivi sa tournée dans sept régions du Québec. Au terme de cette tournée amorcée en 2012, le commissaire au lobbyingisme aura visité les 17 régions administratives du Québec. Il conclura cette tournée en Abitibi-Témiscamingue du 4 au 8 mai 2015.

Par cette tournée des régions, le commissaire visait l'atteinte de trois objectifs. D'abord, sensibiliser les titulaires de charges publiques aux enjeux de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyingisme et du Code de déontologie des lobbyistes ainsi qu'au rôle déterminant qu'ils doivent jouer pour en assurer le respect. Ensuite, mieux faire connaître la Loi aux lobbyistes pour s'assurer qu'ils respectent les règles qui s'appliquent à leurs activités de lobbyingisme. Enfin, susciter l'intérêt des citoyens au regard de la transparence des activités de lobbyingisme.

Au cours de cette tournée, le commissaire a rencontré des élus, des administrateurs publics et des membres du personnel des institutions municipales, gouvernementales et parlementaires, des représentants du milieu des affaires et des médias ainsi que des regroupements de citoyens. Le commissaire a ainsi promu les objectifs de transparence prévus par la Loi, et ce, en allant directement rencontrer les gens concernés et en adaptant le contenu de son discours au contexte régional.



La liste complète des entités rencontrées par le commissaire au lobbyingisme dans les sept régions visitées en 2014-2015 se trouve en annexe 3 du présent rapport.

Infolettre du Commissaire au lobbyingisme du Québec

Le Commissaire au lobbyingisme du Québec a diffusé six éditions de son infolettre à 4 162 abonnés en moyenne, afin de faire connaître l'actualité de l'institution, de préciser certaines dispositions de la Loi et de susciter une réflexion sur le phénomène de lobbyingisme et sur son encadrement au Québec. Les éditions de l'infolettre sont accessibles sur le site Web du Commissaire au lobbyingisme.

COMMISSAIRE AU LOBBYISME
INFOLETTRE
FÉVRIER 2015

ÉVOLUTION DES RÈGLES D'ENCADREMENT DU LOBBYISME
CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF
Le commissaire au lobbyingisme, de concert avec la conservatrice du registre des lobbyistes, a mis sur pied un comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyingisme.
EN SAVOIR PLUS »

ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
CAS D'APPLICATION DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME
Un titulaire d'une charge publique d'une institution québécoise demeure titulaire de la dite charge, quel que soit l'endroit où il se trouve. Il est donc possible qu'il fasse l'objet d'une activité de lobbyingisme, même lorsqu'il se trouve à l'extérieur du Québec.
EN SAVOIR PLUS »

FOIRE AUX QUESTIONS
CINQ QUESTIONS D'INTÉRÊT SUR LA LOI
Chaque semaine, le personnel du Commissaire au lobbyingisme du Québec répond aux demandes de renseignements provenant de lobbyistes, de titulaires de charges publiques, de citoyens et de journalistes. Dans le but de simplifier la compréhension de la Loi, nous vous présentons cinq questions d'intérêt sur celle-ci.
EN SAVOIR PLUS »

TOURNÉE DES RÉGIONS (1)
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, PROCHAINE ET DERNIÈRE RÉGION VISITÉE PAR LE COMMISSAIRE
Le commissaire au lobbyingisme, Me François Casgrain, conclura sa tournée des régions qui a pour thème « Miser sur la transparence » dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue du 4 au 8 mai prochain.
EN SAVOIR PLUS »

Infolettre Février 2015 »
Évolution des règles d'encadrement du lobbyingisme »
Activités de lobbyingisme exercées à l'extérieur du Québec »
Foie aux questions »
Tournée des régions (1) »
Tournée des régions (2) »
Exemples concrets d'activités de lobbyingisme »
Registre des lobbyistes »
Vos suggestions sur notre infolettre »

Axe d'intervention : Visibilité et communication

PARTICIPATION À DES TRIBUNES PUBLIQUES ET À DES ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR
1.4 Assurer la visibilité de l'institution auprès des citoyens par notre présence sur la place publique et dans les médias	Nombre de participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Minimum de 8 participations par année	10 participations à des tribunes publiques et à des activités médiatiques

Commentaires

Mémoire et comparution du commissaire à la CEIC

Dans la foulée du mémoire intitulé *La transparence pour éviter les dérapages*, qu'il a soumis à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC) en juillet 2014, M^e François Casgrain a comparu le 2 octobre 2014 devant les membres de la Commission. Lors de sa comparution, le commissaire au lobbying a fait état de l'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying et du Code de déontologie des lobbyistes dans le secteur de la construction. Ce mémoire est accessible sur le site Web du Commissaire au lobbying, dans la section Centre de documentation, sous la rubrique Rapports et mémoires.

Entrevues médiatiques

En 2014-2015, dans le but d'établir certaines interventions en matière de visibilité et de communication, le Commissaire au lobbying a également élaboré un plan annuel de visibilité de l'institution auprès des citoyens en prévoyant sa présence sur la place publique et dans les médias. Parmi les résultats pour l'année 2014-2015, soulignons le fait que le commissaire au lobbying a accordé neuf entrevues à divers médias, notamment à l'occasion de sa tournée des régions.

MOYENS POUR SUSCITER L'INTÉRÊT DES MÉDIAS ET DES CITOYENS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR
1.5 Susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme	Moyens mis en place pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
2014-2015 : Élaboration d'une stratégie	Stratégie élaborée pour susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme
2014-2018 : Mise en œuvre de la stratégie	<p>2 formations sur la Loi données à 47 citoyens</p> <p>5 formations sur la Loi données à 20 journalistes à l'occasion de la tournée des régions</p> <p>9 publicités diffusées, dont une campagne de publicité Web afin d'amener les citoyens à consulter le registre des lobbyistes</p> <p>8 communiqués de presse diffusés</p> <p>109 journalistes de divers médias informés sur les plus récentes activités de lobbyisme par notre envoi hebdomadaire <i>'Info registre hebdo'</i>⁶</p>

Commentaires

Publicité



En 2014-2015, le Commissaire au lobbyisme a élaboré une stratégie afin de susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme. Parmi les moyens qu'il a mis en œuvre, une campagne de publicité intitulée *Je clique sur l'actualité du lobbyisme* a été déployée sur les sites Web du journal *Le Devoir* et de Radio-Canada et dans l'infolettre de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (voir tableau ci-dessous). Cette publicité invite les citoyens et les journalistes à s'abonner à *'Info registre hebdo'*, qui leur assure de recevoir chaque lundi la liste des nouvelles inscriptions au registre des lobbyistes.

Mentionnons que depuis près de quatre ans, le Commissaire au lobbyisme transmet chaque semaine à des journalistes et à des titulaires de charges publiques, dont les 125 députés de l'Assemblée nationale, la liste des inscriptions récentes au registre des lobbyistes. Toute personne qui souhaite recevoir cette liste n'a qu'à s'abonner à *'Info registre hebdo'*. En s'y abonnant, on reçoit chaque lundi les déclarations initiales, les avis de modification et les renouvellements d'inscription présentés au registre des lobbyistes dans la semaine qui précède l'envoi.



⁶ <http://www.commissairelobby.qc.ca/info-registre>

Tableau 3 : Publicités diffusées par le Commissaire au lobbyisme en 2014-2015

CLIENTÈLE	MÉDIA	ORGANISATION	MESSAGE PRINCIPAL	DATE DE PARUTION
Lobbyistes	<i>Bulletin plus</i> (électronique)	Ordre des ingénieurs du Québec	La transparence au bout des doigts	Avril 2014
Journalistes	<i>Le Trente</i>	Fédération professionnelle des journalistes du Québec	La transparence au bout des doigts	Novembre 2014
Journalistes	<i>Journal du congrès</i>	Fédération professionnelle des journalistes du Québec	La transparence au bout des doigts	Novembre 2014
Journalistes	<i>Le Trente</i>	Fédération professionnelle des journalistes du Québec	La transparence au bout des doigts	Mars 2015
Citoyens	Site Web de Radio-Canada	Radio-Canada	Je clique sur l'actualité du lobbyisme	Du 9 au 29 mars 2015
Journalistes	<i>Info FPJQ</i> (infolettre Web)	Fédération professionnelle des journalistes du Québec	Je clique sur l'actualité du lobbyisme	Infolettre du 12, 19 et 26 mars 2015 (3 diffusions)
Citoyens	Site Web Le Devoir	<i>Le Devoir</i>	Je clique sur l'actualité du lobbyisme	Du 16 au 22 mars 2015

Formation des journalistes et des citoyens

Dans le but de susciter l'intérêt des médias et des citoyens à l'égard du registre des lobbyistes et des règles d'encadrement du lobbyisme, le commissaire au lobbyisme a réalisé 5 formations ou activités de sensibilisation sur la Loi à l'intention de 20 journalistes membres de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (voir tableau des entités rencontrées à l'occasion de la tournée des régions en annexe 3). De même, deux formations sur la Loi ont été offertes à l'intention de 47 citoyens :

- École secondaire du Mont-Sainte-Anne / élèves de 5^e secondaire dans le cadre du cours *Monde contemporain*, dans lequel il est question de plusieurs sujets d'ordre économique et politique, dont le lobbyisme
- Université Laval / étudiants du cours *Analyse critique de l'information* dans le cadre des programmes de baccalauréat en communication publique et de certificat en journalisme (Département d'information et de communication)

Diffusion de communiqués

Au cours de la dernière année, le Commissaire au lobbyisme a diffusé huit communiqués de presse, notamment au sujet de la tournée des régions, de conclusions de certaines vérifications, de jugements rendus au terme de poursuites pénales intentées par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dans des causes de lobbyisme et de résultats de son rapport d'activité.

AMÉLIORATION DES OUTILS DE COMMUNICATION

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR
1.6 Améliorer les outils de communication de l'institution	Nombre d'outils améliorés ou développés
CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
2014-2015 : Détermination des outils	Les outils devant être développés ou améliorés en priorité ont été déterminés
2014-2018 : Amélioration ou développement des outils déterminés	<p>Des outils de référence pour aider les titulaires de charges publiques à assurer le respect de la Loi et pour amener les lobbyistes à se conformer aux prescriptions de la Loi ont été développés ou améliorés</p> <p>Une démarche en vue de la refonte complète du site Web du Commissaire au lobbyisme du Québec a été amorcée</p> <p>Un visuel et un formulaire d'inscription Web ont été créés pour l'envoi hebdomadaire des plus récentes inscriptions au registre des lobbyistes</p> <p>La procédure d'édition des infolettres a été revue afin de faciliter leur publication</p> <p>Des aménagements ont été apportés dans l'intranet institutionnel</p>

Commentaires

Outils de référence pour les titulaires de charges publiques

Des outils de référence pour aider les titulaires de charges publiques à assurer le respect de la Loi et pour amener les lobbyistes à se conformer aux prescriptions de celle-ci ont été développés ou améliorés. Ainsi, le Commissaire au lobbyisme a bonifié les trois guides de formation destinés aux lobbyistes et aux titulaires de charges publiques, et il a créé un tableau sur les délais d'inscription ainsi qu'une présentation PowerPoint type. Ces outils sont accessibles dans le site Web du Commissaire au lobbyisme.

Site Web

Aucours del'année2014-2015,44402visiteursontconsultélesite www.commissairelobby.qc.ca, dont 29 818 « visiteurs uniques » (les autres visites étant des retours sur le site par une même personne), soit une augmentation de plus de 7 %, comparativement à l'année précédente où le nombre de visites était de 41 337. Il y a eu, par ailleurs, 6 101 visites du module d'autoformation *Lobbyisme ou non?* à l'intention des lobbyistes. Il s'agit d'un outil interactif convivial qui vise particulièrement à mieux soutenir les lobbyistes dans leur démarche de respect de la Loi et du Code. En effet, grâce à des mises en situation concrètes, le module *Lobbyisme ou non?* permet aux lobbyistes de s'assurer rapidement que leurs activités sont conformes à la Loi. Ce module est tout aussi utile aux titulaires de charges publiques et aux citoyens afin de les aider à reconnaître les activités de lobbyisme visées par la Loi. Il peut être consulté au www.commissairelobby.qc.ca.

Par ailleurs, étant donné que le site Web du Commissaire au lobbyisme approche de la fin de sa vie utile, il sera nécessaire de le remplacer d'ici peu. En vue d'amorcer la refonte complète de son site Web, le Commissaire au lobbyisme a bénéficié de la collaboration de deux étudiants à la maîtrise en design multimédia de l'Université Laval. La première étape de cette démarche effectuée en 2014-2015 a consisté à effectuer un sondage auprès des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et des citoyens sur la consultation de son site Web actuel. Des membres du personnel du Commissaire au lobbyisme ont également été consultés à cet effet. Une réorganisation de l'architecture de l'information du site Web a aussi été proposée par les étudiants à la maîtrise en design multimédia.

Enfin, un visuel ainsi qu'un formulaire d'inscription Web ont été créés afin de mieux promouvoir la liste des inscriptions récentes au registre des lobbyistes et de permettre à toute personne qui souhaite recevoir cette liste de s'y abonner. Ces ajouts ont fait en sorte que l'*Info registre hebdo* a gagné en popularité.

Édition des infolettres

La procédure d'édition des infolettres a été revue afin de faciliter leur publication et de réduire le temps requis à cette fin. Une analyse du profil des lecteurs ainsi que des nouvelles les plus lues a également été réalisée.

Intranet

L'intranet institutionnel a fait l'objet de nombreux rajustements en cours d'année afin de mieux répondre aux besoins des membres du personnel. D'autres modifications seront apportées au cours de la prochaine année pour faciliter la navigation des utilisateurs et, par le fait même, la recherche des documents.

TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION ET NOMBRE DE PERSONNES INFORMÉES

TYPE D'ACTIVITÉ	À L'INTENTION DES LOBBYISTES	À L'INTENTION DES TITULAIRES DE CHARGES PUBLIQUES	À L'INTENTION DES CITOYENS ET JOURNALISTES	TOTAL
Conférence, atelier de formation et rencontre (y compris la tournée des régions)	23 activités 787 lobbyistes	98 activités 1 648 titulaires de charges publiques	7 activités 67 citoyens et journalistes	128 activités 2 502 personnes jointes
Présence dans les congrès et salons	2 congrès 74 lobbyistes	4 congrès 248 titulaires de charges publiques 44 lobbyistes	—	6 activités 248 titulaires de charges publiques 118 lobbyistes
Mémoire et comparution du commissaire à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction				1 mémoire 1 comparution
Relations avec les médias	—	—	Réponse à 114 demandes de journalistes 9 entrevues accordées	114 demandes de journalistes 9 entrevues accordées
Demandes de renseignements (excluant les journalistes)	Réponse à 863 demandes de lobbyistes	Réponse à 140 demandes de titulaires de charges publiques	Réponse à 96 demandes de citoyens	1 099 demandes de renseignements
Diffusion de communiqués de presse	8 communiqués de presse			8 communiqués de presse
Envoi hebdomadaire des nouvelles inscriptions au registre des lobbyistes (Info registre hebdo)	68 abonnés			302 personnes informées
	—	125 députés	109 journalistes	
Infolettre du Commissaire au lobbyisme du Québec				6 infolettres 4 162 abonnés à l'infolettre en moyenne
Envoi d'une lettre du commissaire au lobbyisme aux nouveaux lobbyistes inscrits (sensibilisation au Code de déontologie des lobbyistes)	2 580 lobbyistes	—	—	2 580 lobbyistes joints
Élaboration de deux guides sur l'application de la Loi en collaboration avec l'Association de la construction du Québec		—	—	2 guides sur l'application de la Loi
Élaboration de deux cartes du lobbyisme (une en milieu municipal et une en milieu gouvernemental)	—		—	2 cartes du lobbyisme
Propositions de règles d'encadrement du lobbyisme à la Ville de Montréal et à d'autres Villes	—		—	Propositions de règles d'encadrement
Publication d'articles dans un magazine spécialisé	4	1	—	5 articles parus
Publication de publicités	1	—	8	9 publicités publiées à l'intention des lobbyistes, des citoyens et des journalistes
Fréquentation du site Web du Commissaire au lobbyisme du Québec				44 402 visites
Consultation de l'outil <i>Lobbyisme ou non?</i>				6 101 visites
Diffusion d'un coffre à outils à l'intention des titulaires de charges publiques sur le site Web du Commissaire au lobbyisme				112 visites

ORIENTATION 2

ACCROÎTRE NOTRE CAPACITÉ DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE ET AGIR PLUS FERMEMENT

Pour mener à bien son mandat de surveillance et de contrôle, le commissaire au lobbyisme s'est donné une stratégie de surveillance et de contrôle qui comporte une série de mesures visant l'atteinte de la conformité. Cette stratégie a pour objectif d'amener les lobbyistes à respecter la Loi ainsi que le Code de déontologie des lobbyistes.



Le Commissaire au lobbyisme du Québec effectue une surveillance des activités de lobbyisme à partir de l'information recueillie dans l'actualité, à partir de listes de cas d'inscriptions refusées par la conservatrice du registre des lobbyistes et n'ayant pas eu de suite, ou à partir d'autres sources d'information.

Il réalise aussi des activités de surveillance par groupes cibles composés d'entreprises ou d'organisations susceptibles de faire des communications d'influence. Les groupes cibles sont constitués de personnes morales ou physiques exerçant leurs activités dans un même secteur. Ils sont déterminés en fonction des enjeux et des risques qu'ils présentent au regard de l'application de la Loi et du Code. Avant d'entreprendre des activités de surveillance et de contrôle pour un groupe cible, le Commissaire au lobbyisme du Québec élabore une stratégie. Celle-ci vise notamment à établir les zones d'intervention possibles dans ce secteur d'activité pour lequel des personnes agissant pour le compte d'entreprises ou d'organisations peuvent exercer des activités de lobbyisme au sens de la Loi. De plus, il détermine des critères afin de cibler les cas les plus à risque pour ce secteur d'activité. Les cas retenus font ensuite l'objet d'une intervention de la Direction de la vérification et des enquêtes.

Ces activités de surveillance visent, entre autres, à amener les lobbyistes qui ne sont pas inscrits au registre des lobbyistes à régulariser leur situation en procédant à leur inscription.

Afin d'accroître la conformité aux règles d'encadrement du lobbyisme, le Commissaire au lobbyisme doit déployer un éventail de moyens, notamment à l'endroit des lobbyistes qui tardent encore à se conformer à la Loi. Pendant la période couverte par le *Plan stratégique 2014-2018*, le Commissaire au lobbyisme du Québec vise à accroître sa capacité de surveillance et de contrôle et à agir plus fermement envers ceux qui ne respectent pas la Loi ou le Code. L'institution consacre ses énergies à resserrer les mécanismes de surveillance dans tous ses secteurs d'activité, à diminuer les délais de traitement des dossiers et à amorcer un plus grand nombre de vérifications et d'enquêtes.

Axe d'intervention : Respect des règles

RESSERREMENT DES MÉCANISMES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI D'INSCRIPTIONS

SUIVI DU RESPECT DES DÉLAIS DE PRÉSENTATION DES DÉCLARATIONS AU REGISTRE DES LOBBYISTES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 1
2.1 Resserrer les mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions dans tous les secteurs de l'institution	Pourcentage de cas où un suivi des délais de présentation des déclarations au registre est effectué

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
100 % des cas	100 % des déclarations présentées au registre ont fait l'objet d'un suivi

Commentaires

Tout lobbyiste visé par la Loi doit être inscrit au registre des lobbyistes et il doit respecter les autres dispositions de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes. La Loi prévoit des délais maximaux d'inscription pour chaque type de lobbyistes. L'économie générale de la Loi veut que les activités de lobbyisme soient inscrites au registre des lobbyistes le plus tôt possible, et cela, afin que les citoyens puissent avoir accès à l'information en temps opportun, notamment avant que les décisions ne soient prises par les pouvoirs publics.

Le lobbyiste-conseil dispose d'un délai maximal de 30 jours pour inscrire ses activités de lobbyisme au registre. Le lobbyiste d'entreprise et le lobbyiste d'organisation disposent, lors de leur première inscription, d'un délai maximal de 60 jours pour inscrire leurs activités de lobbyisme au registre. Par la suite, ils doivent respecter un délai maximal de 30 jours pour apporter un changement à leur déclaration, notamment l'inscription d'un nouveau mandat. Le renouvellement doit être effectué par le lobbyiste-conseil dans les 30 jours suivant la date anniversaire de sa déclaration initiale, alors que pour le lobbyiste d'entreprise et le lobbyiste d'organisation, il doit l'être dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice financier de l'entreprise ou de l'organisation.

Une vérification hebdomadaire des inscriptions présentées au registre des lobbyistes est effectuée. Ainsi, les mandats déclarés sont examinés afin de s'assurer que les déclarations initiales, les avis de modification et les renouvellements ont été présentés au registre des lobbyistes dans les délais exigés par la Loi.

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, 2 853 déclarations ont été analysées, et parmi celles-ci, 807 n'avaient pas été portées au registre dans les délais prescrits par la Loi. De ce nombre, 476 lobbyistes ou plus hauts dirigeants ont reçu une lettre pour des déclarations tardives présentées au registre des lobbyistes. Ces lettres expliquaient notamment aux lobbyistes que la Loi prévoit des sanctions en cas de non-respect des délais et les invitaient à s'assurer de respecter les délais impartis.

Ainsi, sur la base de ces vérifications, 28 % des déclarations portées au registre des lobbyistes pour l'année 2014-2015 n'étaient pas publiées dans les délais prescrits par la Loi.

Tableau 5 : Sommaire du nombre de cas de déclarations tardives ayant été traités

TYPE D'INTERVENTION	2013-2014 ⁷	2014-2015
Envoi d'une lettre	208 ⁸	412
Envoi d'une lettre de 2 ^e avis	0	59
Envoi d'une lettre de 3 ^e avis	0	5
Intervention de la Direction de la vérification et des enquêtes (DVE)	1	38
Analyse sans intervention immédiate	114	293
TOTAL	323	807

Tableau 6 : Nombre de demandes de renseignements reçues à la suite de l'envoi d'une lettre de déclaration tardive

	2013-2014	2014-2015
Demandes reçues	33	60

AMÉLIORATIONS AUX MÉCANISMES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI D'INSCRIPTIONS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 1
2.1 Resserrer les mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions dans tous les secteurs de l'institution	Détermination et mise en œuvre des améliorations aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Cible 2014-2015 : Améliorations déterminées	5 améliorations déterminées
Cible 2014-2018 : Mise en œuvre des améliorations	80 % des améliorations déterminées mises en œuvre

Commentaires

En 2014-2015, le commissaire au lobbying a mis en place un groupe de travail ayant pour mandat de déterminer, dans tous les secteurs et dans tous les processus opérationnels où cela est opportun, les améliorations à apporter aux mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions. Le commissaire au lobbying lui a aussi confié la responsabilité de veiller, en collaboration avec les directions concernées par le changement, à la mise en œuvre des améliorations à apporter. Le groupe de travail est composé de représentants de chacune des directions et est placé sous la supervision de la Direction de la vérification et des enquêtes.

Au cours de l'exercice qui se termine, les améliorations suivantes ont été ciblées :

- transmettre à tout le personnel la liste hebdomadaire des inscriptions récentes au registre des lobbyistes;
- assurer, dans tous les secteurs de l'organisation, un suivi des cas susceptibles de nécessiter une inscription au registre des lobbyistes;

⁷ Les premières interventions ont débuté en octobre 2013.

⁸ Le nombre de 205 présenté au rapport d'activité 2013-2014 aurait dû être de 208.

- diriger directement à la Direction des registres et de la certification les lobbyistes qui communiquent avec le Commissaire au lobbyisme du Québec lorsqu'il devient évident, au terme de l'échange, qu'une inscription au registre des lobbyistes est nécessaire. Assurer le suivi de ces cas;
- exploiter le plein potentiel des systèmes informationnels du Commissaire au lobbyisme en y saisissant toutes les informations pertinentes et en les consultant sur une base assidue et rigoureuse;
- améliorer l'accès à certaines informations colligées au logiciel CRM (*Customer Relationship Management*) afin que les membres du personnel aient un portrait complet du lobbyiste, de l'entreprise ou de l'organisation qui fait l'objet d'une intervention de surveillance ou d'un suivi d'inscription.

Parmi les améliorations énoncées ci-dessus, les quatre premières ont été mises en œuvre, alors que la dernière le sera dans les prochains mois. Dans une perspective d'amélioration continue, le groupe de travail poursuivra son action au cours de l'exercice financier 2015-2016 en exerçant un suivi des améliorations ciblées et en proposant d'autres mesures susceptibles de resserrer la surveillance et le suivi des inscriptions au sein de l'institution.

OPÉRATIONS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEURS 1 ET 2
2.2 Augmenter le nombre de vérifications et d'enquêtes à l'initiative du Commissaire au lobbyisme du Québec tout en maintenant le nombre de cas de surveillance	Pourcentage d'augmentation du nombre de vérifications et d'enquêtes
	Nombre de cas de surveillance

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
25 % d'augmentation du nombre de vérifications et d'enquêtes	154 % d'augmentation
Moyenne annuelle de 435 cas de surveillance	420 cas

Commentaires

En 2014-2015, le Commissaire au lobbyisme a réalisé 497 activités de surveillance et de contrôle. Il a ainsi traité 44 cas de signalement et il a effectué 33 vérifications ou enquêtes à son initiative, ce qui représente une augmentation de 154 % par rapport aux 13 cas de l'année 2013-2014, et il a réalisé 420 activités de surveillance.

SIGNALEMENTS

Au début de l'exercice financier 2014-2015, 35 dossiers faisant suite à des signalements étaient en cours de traitement. Au 31 mars 2015, 31 de ces dossiers étaient fermés et 4 étaient toujours ouverts.

Au cours de la dernière année, 44 nouveaux signalements ont été reçus. Tous les signalements portaient sur la pratique d'activités de lobbyisme qui n'auraient pas fait l'objet d'une inscription au registre des lobbyistes, comme le requiert la Loi. Parmi ces signalements, huit portaient également sur le non-respect de règles édictées par le Code de déontologie des lobbyistes. Au 31 mars 2015, 16 cas avaient été réglés, alors que les 28 autres étaient toujours en cours de traitement. Le tableau ci-dessous rend compte des signalements en cours, reçus et fermés pendant la dernière année.

Tableau 7 : Signalements pour l'exercice financier 2014-2015

SIGNALEMENTS	
Nombre de dossiers en cours au début de l'exercice financier de 2014-2015	35
Nombre de nouveaux signalements reçus entre le 1 ^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015	44
Nombre de dossiers fermés au cours de l'exercice 2014-2015	47
Nombre de dossiers en cours au 31 mars 2015	32

CAS À L'INITIATIVE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME

En 2014-2015, en plus des vérifications effectuées à la suite d'un signalement reçu, le personnel de la Direction de la vérification et des enquêtes a effectué 453 autres activités de surveillance et de contrôle. Ces interventions se traduisent notamment par la vérification de renseignements ou la collecte de données et de témoignages auprès de lobbyistes ou de titulaires de charges publiques ainsi que par l'examen de documents pertinents.

Ces activités de surveillance et de contrôle ont pour but de s'assurer du respect des règles prévues par la Loi et visent à amener les lobbyistes à s'y conformer. Ainsi, 68 % de ces activités de vérification, soit 307 cas, concernaient des personnes susceptibles d'avoir exercé des activités de lobbyisme sans être inscrites au registre des lobbyistes, tandis que 32 %, soit 146 cas, visaient des personnes déjà inscrites au registre qui n'auraient pas inscrit certaines activités de lobbyisme ou qui n'auraient pas renouvelé un mandat.

Les 453 activités de surveillance et de contrôle effectuées à l'initiative du Commissaire se répartissent comme suit :

- 336 vérifications (74 %) touchent des personnes susceptibles d'exercer ou d'avoir exercé des activités de lobbyisme. De ce nombre, 285 visent des personnes qui n'étaient pas inscrites au registre des lobbyistes. Parmi ces 336 vérifications :
 - 81 découlent de cas de vérification par groupes cibles, relativement aux activités de lobbyisme qui peuvent être exercées dans le domaine du développement immobilier;
 - 179 découlent de situations mises en lumière par l'actualité;
 - 76 constituent des suivis d'inscriptions refusées au registre des lobbyistes et dont le processus d'inscription au registre n'a pas été complété.
- 78 vérifications (17 %) visent à s'assurer de la conformité des mandats inscrits au registre des lobbyistes (non-renouvellement d'inscriptions et mandats expirés);
- 6 vérifications (1 %), dont une concerne le suivi d'une ordonnance de confidentialité refusée. Les cinq autres concernent le respect des règles d'après-mandat lors de l'inscription au registre;
- 29 cas de vérification et d'inspection (7 %), dont 4 cas d'inspection dans l'établissement d'un lobbyiste;
- 4 enquêtes (1 %).

Les tableaux qui suivent présentent une synthèse des résultats pour 2014-2015 au regard des opérations de surveillance et de contrôle.

Tableau 8 : Cas à l'initiative du Commissaire au lobbyisme

CAS À L'INITIATIVE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME RÉPARTITION EN NOMBRE D'ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET D'ENQUÊTE								
SURVEILLANCE						VÉRIFICATION ET INSPECTION	ENQUÊTE	TOTAL
Vérification par groupes cibles	Vérification à la suite d'une situation mise en lumière par l'actualité	Vérification relative à un suivi d'inscription au registre des lobbyistes	Vérification visant à s'assurer de la conformité du mandat inscrit au registre des lobbyistes	Vérification concernant le suivi d'une ordonnance de confidentialité refusée	Vérification visant à s'assurer du respect des règles d'après-mandat lors de l'inscription au registre			
81	179	76	78	1	5	29	4	453

TABLEAU 9 : SYNTHÈSE DES CAS DE VÉRIFICATION ET D'ENQUÊTE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

	SURVEILLANCE	VÉRIFICATION ET INSPECTION	ENQUÊTE	TOTAL
Signalements	—	44	0	44
Cas à l'initiative du Commissaire au lobbyisme	420	29	4	453
Total	420	73	4	497

AGIR PLUS FERMEMENT ENVERS LES CONTREVENANTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 1
2.3 Agir plus fermement envers les contrevenants	Élaboration d'une stratégie

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Cible 2014-2015 : Stratégie élaborée	Élaboration de la stratégie amorcée
Cible 2014-2018 : Mise en œuvre de la stratégie	Mise en œuvre de mesures transitoires en 2014-2015

Commentaires

Stratégie pour agir plus fermement

Dans son *Plan stratégique 2010-2013*, le Commissaire au lobbyisme du Québec s'était donné notamment comme objectif d'agir plus fermement auprès des lobbyistes qui ne respectent pas la Loi et le Code de déontologie des lobbyistes. Au cours de ces années, des actions concrètes avaient été réalisées dans le sens de cet objectif. C'est ainsi que l'envoi d'avis de manquement formels a débuté dans les cas où des poursuites pénales ou des mesures disciplinaires n'étaient pas prises. C'est aussi dans cette perspective que le processus systématique de suivi des délais de présentation des déclarations au registre des lobbyistes a été mis en place et qu'une partie plus importante des ressources a été consacrée aux activités de surveillance et de contrôle.

Il a été décidé de reconduire cet objectif à l'intérieur du nouveau plan stratégique en cours. L'élaboration d'une approche devant guider les actions du Commissaire au lobbyisme du Québec en cette matière et la mise en œuvre conséquente de celle-ci sont envisagées.

En 2014-2015, des échanges se sont tenus au sein de la Direction de la vérification et des enquêtes et une consultation auprès de l'ensemble du personnel a été menée en vue de recueillir des idées qui serviront à poser les premiers jalons d'une stratégie d'intervention renouvelée.

Les éléments suivants ont déjà été intégrés aux façons de faire pendant la dernière année :

- des lettres de deuxième avis ont été transmises aux personnes présentant leur déclaration au registre des lobbyistes en retard, leur signifiant qu'en cas de récidive, des sanctions pourraient être imposées;
- un suivi serré est effectué auprès des lobbyistes qui n'ont pas donné suite à une demande d'un titulaire d'une charge publique de se conformer à la Loi;
- les personnes qui apparaissent être visées par la Loi au terme du traitement d'une demande de renseignement sont dirigées systématiquement vers la conservatrice du registre des lobbyistes et un suivi est effectué pour s'assurer de leur inscription dans les meilleurs délais.

Les travaux se poursuivront afin de doter l'institution d'une telle stratégie dès 2015-2016.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 2
2.3 Agir plus fermement envers les contrevenants	Pourcentage des manquements constatés pour lesquels une action a été posée envers les contrevenants récalcitrants

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Cible : 100 % des manquements constatés	100 % des manquements de la part de contrevenants récalcitrants ont fait l'objet d'une action

Commentaires

Actions posées envers les contrevenants

Dans tous les dossiers réglés en surveillance et en contrôle au cours de 2014-2015, des avis de manquement ont été signifiés aux lobbyistes fautifs ou l'application de sanctions pénales a été recommandée au Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Ainsi, sur les 68 dossiers réglés en vérification ou en enquête, 33 dossiers concernaient des lobbyistes fautifs. Un avis de manquement a été délivré dans 30 de ces dossiers, alors que les 3 autres ont été recommandés au Directeur des poursuites criminelles et pénales.

En ce qui concerne la surveillance, 97 dossiers, pour lesquels 73 manquements à la Loi ou au Code ont été constatés, ont mené à une inscription au registre des lobbyistes. Outre les appels effectués auprès des lobbyistes fautifs, un avis de manquement a été délivré dans 20 de ces cas.

DOSSIERS D'ENQUÊTE CONCLUS AU COURS DE L'ANNÉE

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, huit dossiers d'enquête ont été conclus.

Sur ces huit dossiers d'enquête, trois dossiers ont été transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) afin qu'il soit décidé de l'opportunité d'intenter des poursuites pénales. Dans un des trois dossiers, celui du Groupe Dallaire inc., quatre constats d'infraction ont été délivrés. Dans un autre, le DPCP a décidé de ne pas poursuivre. Dans le troisième dossier, soumis en mars 2015, le Commissaire au lobbying était en attente d'une décision au 31 mars⁹.

Dans quatre des huit dossiers d'enquête ayant été conclus en cours d'exercice, le commissaire au lobbying a décidé de transmettre des avis de manquement aux lobbyistes fautifs avec mention qu'en cas de récidive, des sanctions pourraient être imposées. Pour certains des lobbyistes visés, une demande de régulariser leur situation au registre des lobbyistes leur a également été signifiée.

Enfin, le Commissaire au lobbying du Québec a fermé le dernier des huit dossiers d'enquête, n'ayant pu établir la preuve que des manquements avaient été commis.

DOSSIERS DEVANT LES TRIBUNAUX

Groupe Radio Simard et Radio Dégelis inc.

En 2011, le commissaire au lobbying transmettait au DPCP un rapport d'enquête relativement à des communications d'influence exercées auprès de titulaires de charges publiques de la Ville de Rivière-du-Loup par des personnes agissant pour le compte d'entreprises connues sous le nom de Groupe Radio Simard et de Radio Dégelis inc.

Le DPCP signifiait quatre constats d'infraction pour des manquements à la Loi :

- trois constats pour avoir fait des activités de lobbying sans être inscrits au registre des lobbyistes, soit un à M. Guy Simard et un à M^{me} Renée Giard, respectivement président et administratrice du Groupe Radio Simard, et un à M. Gilles Caron de Radio Dégelis inc.;
- un constat à M. Guy Simard, à titre de plus haut dirigeant de l'entreprise, pour ne pas avoir fait l'inscription, au registre, des lobbyistes faisant affaire pour le compte de Groupe Radio Simard.

M. Caron avait plaidé coupable et s'était vu imposer une amende de 500 \$.

Le procès conjoint de M. Simard et de M^{me} Giard avait eu lieu le 20 juin 2013 au palais de justice de Rivière-du-Loup devant M. François Kouri, juge de la Cour du Québec, Chambre criminelle et pénale.

Dans cette affaire, il s'agissait essentiellement de déterminer si :

- la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying est applicable, considérant le contexte lié à la radiodiffusion qui est de juridiction fédérale;
- les agissements des défendeurs auprès d'un élu municipal constituent une activité de lobbying au sens de la Loi.

Concernant le premier point, le juge Kouri a rappelé que ce que souhaitent influencer les défendeurs, c'est une résolution municipale. Que celle-ci porte sur un sujet de nature fédérale, provinciale ou municipale n'est pas un élément à considérer. Il s'agit donc d'une décision visée par la loi québécoise.

En ce qui a trait au deuxième point, le juge n'a pas retenu les exceptions invoquées par la défense, qui prétendait que M. Simard et M^{me} Giard n'étaient pas des lobbyistes, que les représentations faites auprès de la municipalité étaient faites dans le cadre d'une procédure juridictionnelle du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et que les communications étaient faites dans le cadre d'une procédure publique ou connue du public. Le juge rejette toutes ces prétentions et conclut que M. Simard et M^{me} Giard ont fait des communications auprès d'élus municipaux en vue d'influencer une résolution de la municipalité.

Le jugement a été rendu le 16 mai 2014. Le juge Kouri y a reconnu M. Guy Simard et M^{me} Renée Giard coupables des infractions reprochées. M^{me} Giard s'est vu imposer une amende de 500 \$, alors que le cumul des amendes de M. Simard s'élève à 1 000 \$.

Firme d'ingénierie BPR

En 2009, au terme d'une enquête relativement à des activités de lobbying exercées par des représentants d'entreprises du groupe BPR, le commissaire au lobbying transmettait au DPCP, pour action appropriée, un rapport d'enquête faisant état de 84 manquements à la Loi. En raison du délai de prescription d'un an, la majorité des manquements étaient prescrits.

⁹ Au moment de la publication de ce rapport, le DPCP avait signifié sept constats d'infraction à la présidente et à un des administrateurs du Club de hockey 3L de la ville de Rivière-du-Loup.

En 2010, 16 constats d'infraction étaient signifiés à des employés et à un dirigeant du groupe BPR concernant des manquements présumés à la Loi :

- 14 constats d'infraction pour avoir fait des activités de lobbying sans être inscrits au registre des lobbyistes, soit cinq à M. Francis Gagnon, quatre à M^{me} Annie Lefebvre, trois à M. Stephen Davidson et deux à M^{me} Geneviève Saint-Pierre;
- un constat à M. Yvon Tourigny, à titre de plus haut dirigeant de l'entreprise, pour ne pas avoir fait l'inscription, au registre, des lobbyistes faisant affaire pour le compte de BPR;
- un constat à M. Jean D'Amour pour avoir fait des activités de lobbying alors que des règles d'après-mandat le lui interdisant étaient en vigueur.

À l'exception de M. D'Amour, qui avait plaidé coupable, toutes les autres personnes avaient plaidé non coupables.

Dans son jugement rendu le 23 novembre 2013, le juge Marchildon concluait que M^{me} St-Pierre ne se qualifiait pas à titre de lobbyiste d'entreprise et il l'acquittait des accusations qui pesaient contre elle.

Dossier Yvon Tourigny, Francis Gagnon, Annie Lefebvre et Stephen Davidson

En ce qui concerne les autres personnes poursuivies, le procès a eu lieu au palais de justice de Longueuil les 11 et 12 novembre 2014. La décision est attendue le 4 mai 2015¹⁰.

Fédération des médecins spécialistes du Québec et Association des radiologistes du Québec

Au terme d'une enquête menée en 2008-2009 par le Commissaire au lobbying du Québec, deux constats d'infraction étaient signifiés à M. Gaétan Barrette, agissant pour le compte de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, et deux constats d'infraction étaient signifiés à M. Frédéric Desjardins, agissant pour le compte de l'Association des radiologistes du Québec. Les manquements reprochés consistaient à avoir exercé, en mars 2008, des activités de lobbying sans s'être inscrits au registre des lobbyistes et à avoir négligé, à titre de plus haut dirigeant de leur organisation respective, d'effectuer cette inscription. MM. Barrette et Desjardins avaient plaidé non coupables pour chacune des infractions.

Les défendeurs avaient déposé un préavis d'intention le 4 avril 2012 dans lequel ils contestaient la constitutionnalité de certaines dispositions de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying, alléguant qu'elles portaient atteinte à la liberté d'expression, au droit de toute personne de déposer une pétition à l'Assemblée nationale et à la liberté d'association qui protège le droit à la négociation collective.

Le procès avait eu lieu du 14 au 17 janvier 2014 au palais de justice de Montréal, devant la juge Silvie Kovacevich de la Cour du Québec.

Dans le jugement rendu le 12 septembre 2014, MM. Gaétan Barrette et Frédéric Desjardins ont été acquittés des accusations portées contre eux.

Dans son jugement, la juge Silvie Kovacevich constate que les D^s Barrette et Desjardins ont exercé des activités de lobbying pour le compte de leur organisation respective en envoyant une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux en vue d'influencer une modification législative. Cependant, la juge conclut que cette lettre a été envoyée à la demande d'un fonctionnaire du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ainsi, les D^s Barrette et Desjardins bénéficiaient d'une exception prévue par la Loi.

Le Groupe SM International inc.

Le 25 janvier 2013, la Cour d'appel confirmait la décision du juge Daniel W. Payette de la Cour supérieure qui avait rejeté la requête en jugement déclaratoire de MM. David Cliche et Bernard Poulin de SM International inc. quant à la nature et à la portée des avis du commissaire au lobbying.

Pour la Cour d'appel, c'est avec raison que le juge de première instance a invité les appelants à faire valoir leurs moyens devant la Cour du Québec, dans le cadre des procédures pénales intentées contre eux.

Rappelons qu'en 2008, six constats d'infraction étaient signifiés à M. David Cliche et un constat d'infraction était signifié au plus haut dirigeant de la firme de génie-conseil SM International, M. Bernard Poulin, concernant des manquements à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying dans un

10 Au moment de la publication du présent rapport, la juge Ellen Paré avait reconnu ces quatre personnes coupables des infractions qui leurs étaient reprochées. Le jugement est disponible au <http://t.soquij.ca/Lx64J>. Seul M. Yvon Tourigny a interjeté appel de ce jugement devant la Cour supérieure.

projet de développement éolien en Estrie. MM. Cliche et Poulin avaient plaidé non coupables pour chacune des infractions. C'est à la suite du dépôt de ces poursuites que MM. Cliche et Poulin avaient présenté à la Cour supérieure une requête en jugement déclaratoire demandant notamment que soit déclaré illégal un avis du commissaire au lobbying ayant une incidence sur les poursuites pénales.

Le 13 juin 2012, le juge Daniel W. Payette de la Cour supérieure (Chambre civile) rejetait une requête en jugement déclaratoire au motif que celle-ci est inextricablement liée aux procédures pénales intentées contre eux. Il précisait qu'il serait inopportun pour la Cour supérieure de disposer de la question de la portée des avis avant même que la Cour du Québec ait eu l'occasion de se prononcer. Quant à la demande en vue de déclarer illégal l'un des avis, le juge concluait que ce recours n'était pas approprié compte tenu des circonstances invoquées, des questions soulevées par les requérants sur la nature même des avis ainsi que des pouvoirs de la Cour du Québec.

Les demandeurs avaient porté le jugement de la Cour supérieure en appel le 11 juillet 2012. L'audition en Cour d'appel avait eu lieu le 23 janvier 2013 devant les juges Dufresne, Bouchard et Gascon. L'appel avait été rejeté.

Pour la Cour d'appel, il appartient à la Cour du Québec, déjà saisie du dossier relativement aux poursuites pénales intentées contre MM. Cliche et Poulin, de se prononcer sur les questions soulevées par ces derniers.

La cause civile étant terminée, le procès en matière pénale a été fixé devant la Cour du Québec. L'audition doit avoir lieu du 27 au 29 avril 2015¹¹.

Groupe Dallaire inc.

Le 10 septembre 2014, le DPCP a signifié quatre constats d'infraction à M. Michel Dallaire, président de Groupe Dallaire inc., à la suite des conclusions d'un rapport d'enquête que lui a transmis le Commissaire au lobbying du Québec le 30 juillet 2014.

Trois des constats d'infraction ont trait à des activités de lobbying qui auraient été exercées par M. Dallaire pour le compte de l'entreprise Groupe Dallaire inc. auprès de M^{me} Danielle Roy-Marinelli, alors mairesse de la Ville de Lévis, et auprès de M^{mes} Anne Ladouceur et Julie Tremblay, respectivement présidente de la Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de Lévis et directrice adjointe du Service de l'urbanisme et des arrondissements de la Ville de Lévis au moment des faits, sans que ces activités soient inscrites au registre des lobbyistes, comme l'exige l'article 25 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying.

Le quatrième constat fait état d'un manquement à l'article 8, alinéa 2, de la Loi qui prévoit que le plus haut dirigeant de l'entreprise ou du groupement pour le compte duquel le lobbyiste exerce ses activités doit procéder à son inscription au registre des lobbyistes.

Le défendeur a plaidé non coupable et l'audition de la cause a été fixée aux 5, 6 et 7 janvier 2016.

¹¹ Au moment de la publication du présent rapport, le juge Claude Leblond avait acquitté MM. Cliche et Poulin des infractions qui leurs étaient reprochées. Le jugement est disponible au <http://t.soquij.ca/g7TNT>. Le DPCP a interjeté appel du jugement devant la Cour supérieure dans le dossier de M. David Cliche.

Axe d'intervention : Capacité de surveillance et de contrôle

RÉDUCTION DES DÉLAIS ET DU TEMPS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEURS 1 ET 2
2.4 Réduire les délais de traitement et le temps consacré à la réalisation des activités de surveillance, de vérification et d'enquête	Pourcentage de réduction des délais de traitement
	Pourcentage de réduction du temps consacré

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance	Mesures de résultats calculées à compter de 2015-2016 sur la base des résultats de 2014-2015
Réduction de 4 % par année pour les activités de vérification et d'enquête	
Réduction de 2 % par année pour les activités de surveillance, de vérification et d'enquête	

Commentaires

Dans un souci d'améliorer son efficacité et son efficacité et afin d'être en mesure d'absorber au mieux les charges de travail sans cesse croissantes, le Commissaire au lobbyisme du Québec a revu certains de ses processus de surveillance et de contrôle, ce qui a notamment entraîné une réduction considérable de ses délais et de ses temps de traitement¹². Les efforts se poursuivront en ce sens au cours du prochain exercice financier afin que la portée des actions soit élargie et pour faire face à la hausse des dernières années des volumes opérationnels dans un contexte de rareté des ressources.

Pour les dossiers fermés en 2014-2015, le délai de traitement moyen par dossier de vérification ou d'enquête s'établit à 285 jours, alors que le temps réel moyen consacré par dossier s'élève à 100 heures. En ce qui a trait aux dossiers de surveillance, le délai de traitement moyen par dossier fermé s'établit à 72 jours. Le temps réel moyen consacré par dossier est de 8,25 heures¹³. Ces résultats serviront de base de comparaison pour établir la progression au cours de la durée du plan stratégique.

12 Le délai de traitement d'un dossier correspond au nombre de jours écoulés entre la date d'ouverture et la date de fermeture de celui-ci. Le temps de traitement d'un dossier est l'effort consacré en heures à celui-ci.

13 Les données pour les dossiers de surveillance sont établies au terme du 3^e trimestre de 2014-2015. Les données de l'ensemble de l'année seront établies ultérieurement.

ORIENTATION 3

FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS DE LOBBYISME



Il est devenu urgent que les dispositions de la Loi soient revues en profondeur. Pour favoriser une application des règles plus uniforme et plus complète, l'Assemblée nationale doit réviser la Loi. Le Commissaire au lobbyisme du Québec entend poursuivre les efforts pour que des modifications législatives soient rapidement apportées. Le registre des lobbyistes doit aussi être renouvelé. Le Commissaire au lobbyisme s'engage à contribuer à son évolution en proposant des améliorations et en participant à leur mise en œuvre. Enfin, dans la perspective où l'organisation se doit d'être continuellement à l'affût des meilleures pratiques et bien au fait des difficultés rencontrées, un comité consultatif a été mis sur pied et ses membres se réunissent sur une base régulière. Composé des acteurs désireux d'apporter leur contribution, par l'expression de leur vision ou le partage de leur expérience et de leur expertise en matière de lobbyisme, ce comité est complémentaire à la veille législative et stratégique que le Commissaire au lobbyisme du Québec effectue, afin de toujours être à l'avant-garde du développement des règles d'encadrement du lobbyisme.

Axe d'intervention : Évolution des règles

MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR
3.1 Poursuivre les efforts afin que la Loi soit modifiée et que la responsabilité du registre soit transférée au Commissaire au lobbyisme du Québec	Actions posées afin que la Loi soit modifiée
	RÉSULTAT 2014-2015
	Travaux de recherches et d'analyses sur différentes orientations possibles exécutés à 100 %

Commentaires

Les travaux visant à poursuivre les efforts afin que la Loi soit modifiée ont tous été réalisés dans les délais requis. Des membres du personnel du Commissaire au lobbyisme ont répondu aux questions formulées par le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID) et ils ont formulé des commentaires sur certaines propositions de modifications législatives. Le projet de loi n'ayant pas encore été déposé en date du 31 mars, les travaux requis y faisant suite n'ont pas été entamés en 2014-2015.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RÈGLES D'ENCADREMENT DU LOBBYISME

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 1
3.2 Mettre à profit les activités de consultation et de veille stratégique afin d'être à l'avant-garde du développement des règles d'encadrement du lobbyisme et d'intervenir au besoin	Activités de consultation réalisées
CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
2014-2015 : Mise sur pied d'un comité consultatif composé des différents acteurs	Comité consultatif mis sur pied
2014-2018 : Tenue de 2 rencontres annuellement	1 rencontre tenue en 2014-2015 1 rencontre planifiée pour le 15 avril 2015

Commentaires

De concert avec la conservatrice du registre des lobbyistes, le commissaire au lobbyisme a mis sur pied un comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme. Ce comité a pour objectif de contribuer, par la formulation de commentaires et de suggestions, à l'évolution des règles d'encadrement du lobbyisme et du registre des lobbyistes.

Au fil des rencontres, le comité pourra être consulté sur divers sujets, dont les suivants :

- les politiques et procédures du commissaire au lobbyisme et de la conservatrice du registre des lobbyistes;
- les avis du commissaire et les bulletins d'interprétation de la conservatrice;
- les stratégies pour mieux faire connaître et appliquer la Loi;
- les documents d'information et de formation et les outils sur les sites Web du Commissaire au lobbyisme et du registre des lobbyistes à l'intention des clientèles que sont les titulaires de charges publiques, les lobbyistes et les citoyens;
- le processus d'inscription au registre des lobbyistes;
- l'évolution des règles d'encadrement du lobbyisme;
- les modifications au Code de déontologie des lobbyistes;
- les thèmes d'éventuels colloques;
- la mise en œuvre d'une nouvelle loi et d'un nouveau registre, le cas échéant.

Le comité n'abordera toutefois en aucune circonstance les sujets ci-dessous :

- les dossiers d'ordonnance de confidentialité;
- les cas de surveillance, de vérification et d'enquête;
- les cas de mesures disciplinaires;
- les dossiers devant les tribunaux;
- les dispositions contenues dans un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale (prérogative de l'Assemblée nationale de mener les consultations qu'elle désire).

Une première réunion du comité s'est tenue le 26 janvier 2015. Le compte rendu de celle-ci est diffusé sur le site Web du Commissaire au lobbyisme. Les points suivants ont été abordés :

- le mandat et le mode de fonctionnement du comité consultatif;
- les sujets que les membres souhaiteraient aborder lors de prochaines rencontres;
- l'importance de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme pour maintenir la confiance du public envers les institutions publiques et les lobbyistes;
- les impacts de la Loi sur la pratique professionnelle des lobbyistes ou sur le travail des titulaires de charges publiques;
- les améliorations que la conservatrice entend apporter au registre des lobbyistes.

VEILLE STRATÉGIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEURS 2 ET 3
3.2 Mettre à profit les activités de consultation et de veille stratégique afin d'être à l'avant-garde du développement des règles d'encadrement du lobbyisme et d'intervenir au besoin	Pourcentage des projets de loi et de règlements québécois pertinents examinés
	Pourcentage des décisions des juridictions canadiennes en matière de lobbyisme examinés
CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
100 % des projets de loi et de règlement	Travail effectué hebdomadairement couvrant 100 % des projets de loi et de règlement ainsi que des décisions
100 % des décisions	

Commentaires

Le travail de veille effectué hebdomadairement vise à recueillir et à faire circuler de l'information pertinente sur l'encadrement du lobbyisme sur les plans international, fédéral et provincial (autres juridictions canadiennes).

Le fait d'être à l'affût d'informations en matière d'encadrement du lobbyisme aide le commissaire à nourrir sa réflexion sur la Loi. Celui-ci peut aussi participer plus activement aux rencontres avec ses homologues internationaux, fédéraux et provinciaux. Voici quelques faits saillants de la veille effectuée au cours de l'année 2014-2015 :

Sur le plan international :

- L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié le 3^e volume de l'ouvrage *Lobbyists, Governments and Public Trust*, qu'il est possible de consulter gratuitement en ligne. L'ouvrage fait l'étude de cas de l'encadrement du lobbyisme à l'Union européenne ainsi que dans 10 pays. L'organisme publie également sur son site un document intitulé *Lobby regulation, transparency and democratic governance in Latin America*, qui se veut une courte analyse de l'encadrement du lobbyisme au Brésil, en Argentine, au Pérou et au Chili. De plus, on y trouve un graphique relatant, sous la forme d'une ligne du temps, les pays ayant encadré le lobbyisme.
- L'organisme Transparency International a rendu publique une étude comparée sur l'encadrement du lobbyisme en Europe. Incluant de nombreuses études de cas et des exemples nationaux, le rapport fait le point sur la situation dans 19 pays européens et au sein des institutions européennes.

- Le Parlement national irlandais (l'Oireachtas) a adopté la Registration of Lobbying Act, le 1^{er} mars 2015.

Sur le plan fédéral :

- La commissaire fédérale aux conflits d'intérêts et à l'éthique, M^{me} Mary Dawson, a recommandé à un comité parlementaire de modifier le Code régissant les conflits d'intérêts des députés afin d'y introduire la notion « d'amis ». Il est à noter que la commissaire au *lobbying* du Canada a recommandé à l'automne 2014 de définir la notion « d'amis » au Code de déontologie des lobbyistes.

Sur le plan provincial :

- En Saskatchewan, le projet de loi n^o 120, The Lobbyists Act, a reçu la sanction royale le 1^{er} mai 2014. Il entrera en vigueur par proclamation.
- Au Nouveau-Brunswick, le projet de loi n^o 2 est passé à l'étape de la 3^e lecture et de la sanction royale le 21 mai 2014.
- Une motion de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest demande au gouvernement de ce territoire de trouver le meilleur moyen d'implanter un registre des lobbyistes.

Sur le plan municipal :

- La Ville d'Hamilton en Ontario souhaite mettre en place un registre des lobbyistes. Celui-ci sera opérationnel en août 2015.

Axe d'intervention : Amélioration du registre

PROPOSITIONS AU REGARD D'UN REGISTRE DES LOBBYISTES RENOUVELÉ

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEURS 1 ET 2
3.3 Proposer ce que devrait comprendre un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte, le cas échéant, d'éventuelles modifications à la Loi, et contribuer à sa mise en œuvre	Propositions d'améliorations au registre
	Actions posées pour contribuer à la mise en œuvre des propositions d'améliorations

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
2014-2015 : Propositions soumises	Aucune proposition soumise, mais mention de plusieurs éléments devant être pris en considération dans une analyse détaillée des besoins d'un futur registre des lobbyistes
	Mise en place d'un groupe de travail sur la conceptualisation d'un registre des lobbyistes renouvelé

Commentaires

En 2014-2015, le commissaire au lobbyisme a mis en place un groupe de travail ayant pour mandat de proposer ce que devrait comprendre un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte, le cas échéant, d'éventuelles modifications à la Loi. Le commissaire au lobbyisme lui a aussi confié la responsabilité de contribuer à la mise en œuvre des améliorations proposées. Le groupe de travail est composé de représentants de chacune des directions et est placé sous la supervision de l'adjoint au commissaire, secrétaire général et directeur de l'administration de l'institution.

Les travaux menés à ce jour ont aidé à cibler plusieurs éléments devant être éventuellement pris en compte dans une analyse détaillée des besoins d'un futur registre. De plus, une analyse comparative des registres des lobbyistes présentement en vigueur dans les juridictions canadiennes a contribué à faire ressortir les fonctions et les particularités qui les distinguent et qui pourraient éventuellement nous inspirer.

Le comité de travail, qui avait temporairement suspendu ses travaux en raison des délais survenus pour le dépôt d'un projet de loi devant éventuellement remplacer la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, poursuivra son action au cours du prochain exercice financier. Les travaux s'intensifieront dans la perspective de préparer adéquatement l'institution à la venue de changements législatifs recommandés par le commissaire et à une éventuelle prise en charge par celui-ci du registre des lobbyistes.

ORIENTATION 4

RECONNAÎTRE ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT, LE POTENTIEL, L'EXPERTISE ET L'EXCELLENCE DU PERSONNEL

Le Commissaire au lobbyisme du Québec est convaincu que sa performance est grandement tributaire de la qualité, de la mobilisation et de l'engagement de son personnel. Il entend donc maintenir et développer un milieu de travail stimulant en se préoccupant notamment de la responsabilisation, du transfert des connaissances et de la polyvalence des membres de son personnel. Il mènera des actions afin que ceux-ci puissent se développer à leur plein potentiel et tendre vers l'excellence.

Axe d'intervention : Développement et responsabilisation

ACTIONS RÉALISÉES POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DU PERSONNEL

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 1
4.1 Développer et mettre à profit le potentiel et l'expertise du personnel	Pourcentage des employés accompagnés dans leur développement professionnel

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
100 % des employés accompagnés	100 % des employés accompagnés en 2014-2015
	Moyenne de 3,6 jours de formation par personne en 2014-2015



Commentaires

Afin de développer et mettre à profit le potentiel et l'expertise du personnel, l'institution a encouragé son personnel à poursuivre le développement de ses compétences et a offert des formations liées à l'emploi ou à des activités de développement. Tous les membres du personnel ont profité de ces formations, pour un total de 774 heures, soit 111 jours de travail/année pour une moyenne de 3,6 jours par personne. Ce chiffre est comparable à celui de l'exercice précédent, où 787 heures de formation avaient été offertes aux membres du personnel. À noter que 17 % du temps consacré à la formation pour l'exercice 2014-2015 est attribuable à la formation donnée à l'interne dans le cadre de l'implantation d'un nouveau système de gestion documentaire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 2
4.1 Développer et mettre à profit le potentiel et l'expertise du personnel	Taux de satisfaction du personnel quant à la mise à profit de son potentiel et de son expertise

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Taux de satisfaction de 80 %	Démarches amorcées en vue de l'administration d'un sondage en 2015-2016

Commentaires

Sondage sur la satisfaction du personnel

Des démarches ont été entreprises en vue d'effectuer, en 2015-2016, un sondage auprès des employés de l'institution. Un sondage effectué en 2012 avait révélé un taux de satisfaction des employés de 78 %. Ce résultat servira de base de comparaison pour apprécier le taux de satisfaction des employés après un peu plus d'une année de mise en œuvre du *Plan stratégique 2014-2018*. Un autre sondage sur le même thème sera effectué à la fin de la période couverte par ce plan stratégique.

ACTIONS POSÉES AFIN D'APPUYER L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEURS 1 ET 2
4.2 Appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel	Actions posées afin d'appuyer l'engagement et la responsabilisation du personnel
	Pourcentage des projets liés à la transformation des processus et des pratiques et auxquels est associé le personnel

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
100 % des projets	Amorce d'une démarche visant l'engagement et la responsabilisation du personnel 100 % des projets 5 comités liés à la transformation des processus et auxquels participent les employés

Commentaires

Au chapitre de l'engagement et de la mobilisation, plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année. Mentionnons notamment l'organisation, à l'intention du personnel, d'une journée d'appropriation des plans d'action ainsi que la tenue d'une activité « reconnaissance » pour souligner l'apport déterminant des employés du Commissaire au lobbyisme à la réalisation de la mission de l'organisation.

Considérant que la responsabilisation, à tous les niveaux de l'organisation, constitue à la fois une forme de confiance et une forme d'engagement, le Commissaire au lobbyisme entreprendra par ailleurs une démarche participative sur le thème de la responsabilisation au cours de la prochaine année. Dans un contexte où la pression sur la performance est de plus en plus forte, l'objectif de cette démarche est de tirer un meilleur parti des efforts collectifs et individuels ainsi que des différentes contributions complémentaires.

Le partage de l'information à l'interne ainsi que la collaboration entre les unités administratives ont aussi été au cœur de l'action du Commissaire au lobbyisme. Ainsi, quatre rencontres d'échange d'informations pour l'ensemble du personnel ont été organisées pour que le commissaire puisse faire le point sur l'avancement de dossiers institutionnels. De même, cinq comités au sein desquels est représentée chacune des unités administratives ont été mis sur pied afin de procéder à la révision et, le cas échéant, à la transformation de processus de travail. Il s'agit des comités portant sur les sujets suivants :

- le resserrement des mécanismes de surveillance et de suivi d'inscriptions;
- la gestion documentaire;
- l'amélioration du registre des lobbyistes;
- le traitement des ordonnances de confidentialité;
- l'outil de gestion des relations avec les clientèles.

Axe d'intervention : Milieu de travail

ACTIONS RÉALISÉES EN VUE DE FAVORISER UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET STIMULANT

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 1
4.3 Favoriser un milieu de travail sain et stimulant	Nombre de mesures mises en place pour favoriser un milieu de travail sain et stimulant

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
6 actions par année	5 actions réalisées

Commentaires

Dans le but de favoriser un milieu de travail sain et stimulant, le Commissaire au lobbying a réalisé les actions suivantes en 2014-2015 :

- évaluation de la condition physique et élaboration d'un programme d'entraînement personnalisé pour les employés;
- mise à niveau ergonomique de tous les postes de travail;
- aménagement d'un espace de rangement sécurisé pour vélos pour favoriser la mobilité durable et la santé des employés. Cet aménagement facilite et encourage l'utilisation d'un moyen de transport santé et écologique pour les membres du personnel;
- sensibilisation aux mesures d'urgence;
- formation sur l'utilisation d'un défibrillateur.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR 2
4.3 Favoriser un milieu de travail sain et stimulant	Taux de satisfaction du personnel

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
80 % des employés satisfaits	Démarches amorcées en vue de l'administration d'un sondage en 2015-2016

Commentaires

Sondage sur la satisfaction du personnel

Tel que cela a été mentionné, des démarches ont été entreprises en vue d'effectuer, en 2015-2016, un sondage auprès des employés de l'institution.

Conciliation travail-famille

Afin de favoriser la conciliation travail-famille, en 2014-2015, le Commissaire au lobbying a maintenu plusieurs mesures, dont l'horaire variable, l'aménagement du temps de travail, les congés pour études ainsi que les congés compensatoires.

ORIENTATION 5

ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACTION ET LA QUALITÉ DE SERVICE DE L'INSTITUTION



Dans le but d'accroître sa capacité d'action et la qualité de ses services, le Commissaire au lobbyisme du Québec revoit ses processus opérationnels et de gestion. Le nombre de demandes de renseignements, de formations, de soutien juridique ainsi que le nombre de dossiers de surveillance, de vérification ou d'enquête sont en augmentation constante. Ainsi, dans l'optique où il faut répondre à des besoins grandissants avec un nombre restreint de ressources, certains processus opérationnels et de gestion ont été ou seront optimisés. De plus, dans un souci d'offrir une prestation de services répondant au mieux aux attentes de la clientèle, le Commissaire au lobbyisme établira et mettra en œuvre une stratégie visant l'amélioration de la qualité des services. Enfin, à la lumière de la démarche d'évaluation et de prise en compte des risques institutionnels, des actions sont prises afin de diminuer la probabilité d'occurrence de certains risques ou encore leur impact potentiel sur l'organisation.

Axe d'intervention : Processus opérationnels et de gestion

OPTIMISATION DE PROCESSUS OPÉRATIONNELS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR
5.1 Optimiser certains processus opérationnels et de gestion afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité de l'institution	Nombre de processus optimisés

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Minimum annuel de deux processus	3 processus optimisés

Commentaires

Surveillance

Le Commissaire au lobbyisme procède, sur une base hebdomadaire, à une vérification des inscriptions présentées au registre des lobbyistes afin de s'assurer que les déclarations initiales, les avis de modification et les renouvellements sont présentés au registre des lobbyistes dans les délais exigés par la Loi. Ce processus, mis en place en 2013-2014, bien qu'essentiel à la vérification de la conformité des déclarations aux règles établies par la Loi, requiert un effort considérable sur une base régulière. Après quelques mois de rodage, une révision des façons de faire s'imposait dans un souci d'une plus grande efficacité. Ainsi, les lettres modèles ont été revues dans une optique de simplification, et les interventions téléphoniques ont été introduites pour fournir des explications visant éventuellement à limiter les cas de récidive. De plus, la collecte des informations au système opérationnel de gestion des relations avec la clientèle a été systématisée.

Vérification

Un autre processus majeur, soit l'inspection sur place auprès des lobbyistes, avait été introduit en 2013-2014. Les pouvoirs d'inspection consentis au commissaire au lobbyisme en vertu de l'article 41 de la Loi étaient déjà utilisés depuis le début de la mise en œuvre de la Loi, mais dans un contexte d'une vérification étendue et la plupart du temps auprès des titulaires de charges publiques ayant fait l'objet de communications d'influence. Un cas d'inspection auprès des lobbyistes, mené sur une base de projet pilote, avait été réalisé en 2013-2014 et avait amené des résultats très concluants. L'expérience a été renouvelée en 2014-2015 et le processus qui avait initialement été imaginé a été consolidé et intégré dans la pratique courante des vérificateurs-enquêteurs appelés à conduire ce type d'intervention.

Demandes de renseignements

Une procédure a été élaborée afin d'assurer un suivi des demandes faites par des lobbyistes qui, selon les informations qu'ils fournissent aux membres du personnel, doivent procéder à leur inscription au registre selon les délais prescrits par la Loi. La procédure prévoit notamment certaines vérifications et, le cas échéant, le rappel de ces lobbyistes afin de les soutenir dans le respect de leurs obligations. Le système de gestion des relations avec les clientèles a aussi été configuré de manière à ce que des alertes soient générées pour effectuer le suivi des lobbyistes tenus de s'inscrire.

PRISE EN COMPTE DES RISQUES INSTITUTIONNELS

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR
5.2 Mettre en œuvre la démarche d'évaluation et de prise en compte des risques institutionnels	Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour la prise en compte des risques institutionnels

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Cible 2014-2015 : Plan d'action élaboré	Plan d'action élaboré
Cible 2014-2018 : Plan d'action mis en œuvre	Mise en œuvre du plan d'action amorcée

Commentaires

Plan d'action pour la prise en compte des risques institutionnels

La gestion intégrée des risques institutionnels aide l'organisation à cerner et à gérer ses risques de manière proactive, au moyen d'un processus d'évaluation continu des risques. Elle permet aussi d'appuyer la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels, en s'assurant notamment que les risques et les opportunités sont convenablement déterminés, évalués et pris en compte.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le Commissaire au lobbyisme du Québec entamait des travaux afin de doter l'institution d'une démarche d'évaluation et de prise en compte des principaux risques institutionnels. Douze risques majeurs avaient été établis et documentés. Les résultats ont alimenté la réflexion entourant l'élaboration du *Plan stratégique 2014-2018*. Ce plan stratégique invite à poursuivre sur cette lancée par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour gérer les risques institutionnels.

Au cours de l'année 2014-2015, le Commissaire au lobbyisme a donc élaboré son plan d'action pour la prise en compte des risques institutionnels, en favorisant la participation de l'ensemble de son personnel dans la démarche. Quelques éléments mineurs de ce plan ont été mis en place au cours du dernier trimestre de 2014-2015. L'essentiel du plan sera mis en œuvre au cours des trois prochains exercices financiers.

Axe d'intervention : Amélioration des services

STRATÉGIE VISANT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

OBJECTIF STRATÉGIQUE	INDICATEUR
5.3 Établir et mettre en œuvre une stratégie visant l'amélioration de la qualité des services	Stratégie établie et mise en œuvre

CIBLE DU PLAN STRATÉGIQUE	RÉSULTAT 2014-2015
Cible 2014-2015 : Stratégie établie	Élaboration de la stratégie amorcée
Cible 2014-2018 : Stratégie mise en œuvre	Mise en place de certaines mesures en 2014-2015

Commentaires

Élaboration de la stratégie visant l'amélioration de la qualité des services

L'élaboration d'une stratégie visant l'amélioration de la qualité des services a été amorcée en 2014-2015 et sera achevée en 2015-2016.

Cette stratégie s'appuie sur un document intitulé Engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec, présenté plus en détail à la prochaine section du présent rapport d'activité. Ce document fait état de l'ensemble des services offerts par l'institution ainsi que des engagements relatifs à la qualité et à l'accessibilité de ces services.

Les engagements du Commissaire au lobbyisme visent à outiller les titulaires de charges publiques afin de les soutenir dans le rôle qu'ils ont à jouer pour assurer le respect de la Loi, à amener les lobbyistes à se conformer aux prescriptions de celle-ci et à informer les citoyens de leur droit de savoir en matière de lobbyisme.

Considérant que la satisfaction de la clientèle est souvent tributaire de la rapidité à laquelle le client obtient sa réponse, le Commissaire au lobbyisme s'assurera que la stratégie visant l'amélioration de la qualité des services vise notamment à maintenir et, dans certains cas, à améliorer les délais de réponse fixés par l'institution.

La consultation menée auprès du personnel et celle qui se fera auprès du comité consultatif sur les règles d'encadrement du lobbyisme au début de 2015-2016 serviront d'intrant pour terminer le travail d'élaboration de la stratégie.

Dans le but d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes de renseignements, des mesures ont été mises en place en 2014-2015 pour faciliter les échanges d'information entre les membres du personnel du Commissaire au lobbyisme ainsi qu'avec le personnel du Registre des lobbyistes. Parmi les mesures instaurées, mentionnons la tenue de séances de formation sur l'interprétation de la Loi et les suivis d'inscriptions de lobbyistes effectués auprès du personnel du Registre.

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES SERVICES OFFERTS PAR LE COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC

Au Commissaire au lobbyisme du Québec, la mobilisation du personnel a toujours été particulièrement remarquable et garante de la qualité des services offerts à la clientèle. C'est d'ailleurs en misant sur cette grande force organisationnelle que le Commissaire au lobbyisme a choisi d'officialiser, par écrit, son engagement à l'égard des services offerts aux lobbyistes, aux titulaires de charges publiques, aux citoyens et aux journalistes. Adoptée en 2011-2012, la politique *Engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec* s'inscrit dans une volonté du Commissaire au lobbyisme de se soumettre aux mêmes règles que l'administration publique québécoise qui oblige tous ses ministères et organismes à se doter d'une *Déclaration de services aux citoyens*. L'engagement du Commissaire au lobbyisme se trouve à l'annexe 4 du présent rapport d'activité et est également accessible à partir du site Web.

En 2014-2015, le Commissaire au lobbyisme a poursuivi la mise en œuvre de sa politique *Engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec*, qui se traduit par les résultats présentés dans le tableau qui suit.

Tableau 10 : Résultats relatifs à l'engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec

SERVICE	NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES ET TRAITÉES	DÉLAI MAXIMAL PRÉVU SELON L'ENGAGEMENT DU CLQ	NOMBRE DE RÉPONSES À L'INTÉRIEUR DES DÉLAIS	NOMBRE DE RÉPONSES HORS DÉLAIS	% DU TAUX DE RÉPONSE RESPECTANT LES DÉLAIS
Demande de renseignements et assistance-conseil par téléphone et par courriel (ne demandant pas de recherche ou de vérification)	1 139 (y compris les demandes de journalistes)	Le jour même ou le jour ouvrable suivant pour obtenir une réponse	1 100	39	97 %
Demande de renseignements et assistance-conseil par téléphone et par courriel (demandant des recherches ou des vérifications)	74	10 jours ouvrables	67	7	91 %
Plainte ou signalement	44	10 jours ouvrables pour l'envoi d'une réponse quant aux suites qui seront données ¹⁴	43	1	98 %
Demande d'accès	3	20 jours ouvrables	3 Délai moyen : 13,5 jours	Aucune	100 %
Demande d'ordonnance de confidentialité	9	10 jours ouvrables	9	Aucune	100 %

¹⁴ Le plaignant est informé des conclusions dès que l'intervention est terminée.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS 2014-2015

Commentaires

Au cours de l'année 2014-2015, le personnel du Commissaire au lobbyisme du Québec a répondu à 1 213 demandes de renseignements de la part de lobbyistes, de titulaires de charges publiques, de citoyens et de journalistes. Comme en témoigne le tableau ci-dessous, le nombre de demandes de renseignements augmente chaque année. Le traitement d'une demande de renseignements consiste à répondre, au cas par cas, aux interrogations des demandeurs relativement aux dispositions de la Loi et du Code.

Tableau 11 : Demandes de renseignements au cours des quatre dernières années

ANNÉE	NOMBRE DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)	% D'AUGMENTATION/ ANNÉE PRÉCÉDENTE
2011-2012	406	—
2012-2013	644	59 %
2013-2014	1 037	61 %
2014-2015	1 213	17 %

À la lecture de ce tableau, on note que les demandes de renseignements sont en croissance constante. Par exemple, entre les années 2011-2012 (406 demandes) et la dernière année 2014-2015 (1 213), les demandes de renseignements ont augmenté de 199 %.

La majorité des demandes provenait de lobbyistes (863) qui souhaitaient obtenir des précisions sur les exigences de la Loi au regard de leurs activités et des délais impartis, ainsi que sur les décisions visées par la Loi. Des titulaires de charges publiques (140) et des journalistes (114) ont également posé des questions sur les communications d'influence visées par la Loi, sur la procédure à suivre pour assurer le respect de la Loi, sur les règles d'après-mandat et sur les mandats de certains lobbyistes inscrits au registre. Les autres demandes provenaient de citoyens (96) et portaient principalement sur l'application de la Loi en milieu municipal.

Tableau 12 : Provenance des demandes de renseignements

EN PROVENANCE DES LOBBYISTES	EN PROVENANCE DES TITULAIRES DE CHARGES PUBLIQUES	EN PROVENANCE DES CITOYENS	EN PROVENANCE DES JOURNALISTES	TOTAL
863	140	96	114	1 213

Demandes de renseignements en provenance des journalistes

Conformément à la politique de communication du Commissaire au lobbyisme du Québec, accessible sur son site Web, la Direction des communications, de la formation et des relations avec les clientèles assure notamment une gestion des relations avec les médias qui favorise la transparence des actions de l'institution et le respect du droit des citoyens à l'information. La Direction est responsable de donner suite aux demandes des médias avec neutralité et diligence.

Le commissaire au lobbyisme et ses porte-parole ont répondu à 114 demandes de renseignements ou d'entrevues en provenance de journalistes. La plupart des échanges avec les médias concernaient l'application de la Loi, les dossiers de vérification et d'enquêtes conclus ou en cours de traitement, les règles d'après-mandat concernant d'ex-titulaires de charges publiques, les mandats de certains lobbyistes inscrits au registre de même que la hausse des inscriptions au registre des lobbyistes.

PLAINTES OU SIGNALEMENTS

Au cours de la dernière année, 44 nouveaux signalements ont été reçus. Tous les signalements portaient sur la pratique d'activités de lobbyisme qui n'auraient pas fait l'objet d'une inscription au registre des lobbyistes comme le requiert la Loi, et parmi ces signalements, huit portaient également sur le non-respect de règles édictées par le Code de déontologie des lobbyistes. Dans un seul cas, le délai de 10 jours n'a pas été respecté. Le délai moyen entre la réception de la plainte et le suivi effectué auprès du plaignant est de trois jours.

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Pour l'année financière 2014-2015, l'organisation a reçu trois demandes d'accès à des documents. Deux de ces demandes ont été acceptées en totalité. Des précisions ont été demandées dans le cas de la troisième pour bien cerner le besoin, mais la personne n'a pas donné suite à cette demande. Le dossier a donc été fermé.

Les demandes d'accès ont toutes été traitées dans un délai de 20 jours ou moins, et le délai moyen de réponse a été de 13,5 jours pour les deux demandes auxquelles nous avons été en mesure de donner suite.

DEMANDES D'ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

Le Commissaire au lobbyisme a traité neuf demandes d'ordonnance de confidentialité en 2014-2015. Celles-ci ont toutes été traitées en moins de 10 jours, une fois que tous les documents requis ont été obtenus. Le délai moyen de traitement a été de 6,4 jours.

Tableau 13 : Données relatives aux ordonnances de confidentialité au cours des quatre dernières années

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Ordonnances accordées	2	2	2	1
Demandes refusées	3	2	4	2
Désistement	—	2	4	3
Ordonnances prolongées	1	—	2	2
Ordonnances renouvelées	3	1	—	1
Ordonnances levées	—	4	5	—

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Les activités de l'institution sont placées sous l'autorité du commissaire au lobbying, personne désignée par l'Assemblée nationale. M^e François Casgrain a été nommé le 11 juin 2010 par les membres de l'Assemblée nationale pour agir à titre de commissaire au lobbying. La durée de son mandat est de cinq ans. Rappelons que M^e Casgrain exerçait ses fonctions à titre de commissaire au lobbying par intérim depuis le 6 juillet 2009.

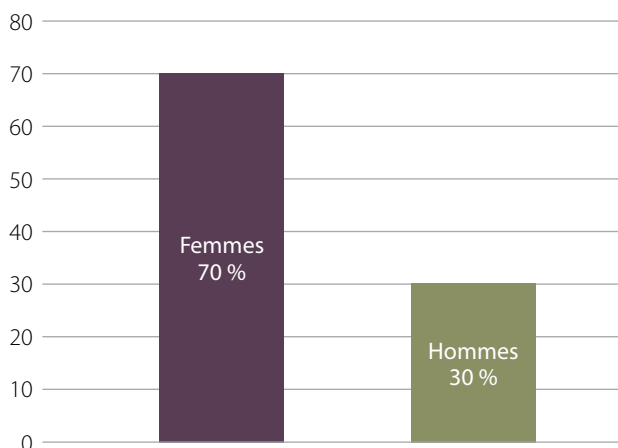
Le commissaire est secondé par une équipe de 30 personnes qui assument diverses responsabilités en matière de vérification et d'enquête, de communications, de formations, de services aux clientèles, de services à la gestion et d'affaires juridiques. Au 31 mars 2015, le poste de directeur de la vérification et des enquêtes était vacant.

Tableau 14 : Répartition des effectifs au 31 mars 2015

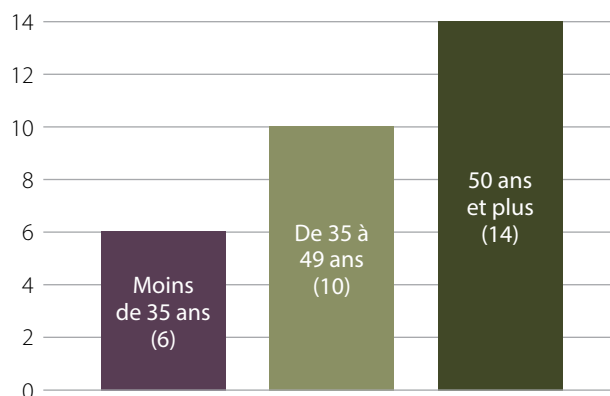
CATÉGORIE D'EMPLOYÉS	EFFECTIFS EN PLACE AU 31 MARS 2015	REPRÉSENTATION FÉMININE	MOINS DE 35 ANS
Cadre	5*	1	—
Professionnel	11	9	2
Juriste	4	3	1
Technicien	7	5	3
Agent de secrétariat	2	2	—
Agent de bureau	1	1	—
Total	30	21	6

* L'effectif du Commissaire au lobbying comprend cinq emplois de cadre, dont un vacant et un autre qui sera aboli sur libération.

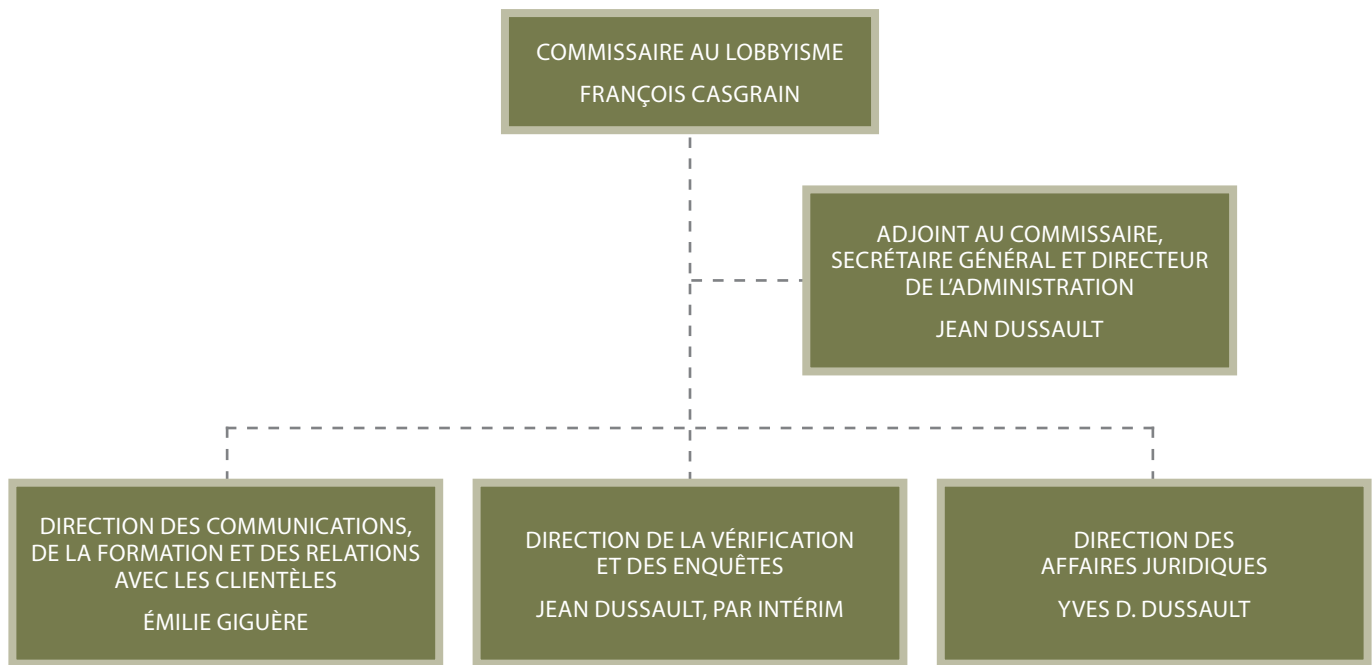
Graphique 1 : Proportion hommes/ femmes au 31 mars 2015



Graphique 2 : Répartition du personnel par groupe d'âge au 31 mars 2015



Graphique 3 : Organigramme



Adjoint au commissaire, secrétaire général et directeur de l'administration

L'adjoint au commissaire, secrétaire général et directeur de l'administration assiste le commissaire au lobbyisme dans l'exercice de l'ensemble de ses fonctions. Il exerce un rôle-conseil stratégique auprès de lui en fournissant des avis et des éléments d'analyse nécessaires à la prise de décision. Il fournit également les services de soutien et de contrôle en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Communications, formation et relations avec les clientèles

La Direction des communications, de la formation et des relations avec les clientèles élabore, propose, met en œuvre et assure le suivi du plan de communication du Commissaire au lobbyisme du Québec à l'intention des lobbyistes, des titulaires de charges publiques et du public en général.

Elle prépare et organise les séances de formation à l'intention des différentes clientèles et traite les demandes d'information sur la Loi et le Code de déontologie des lobbyistes. Elle conçoit des outils nécessaires à la compréhension des règles encadrant la pratique du lobbyisme, les fait connaître et les met à la disposition des personnes concernées.

Elle planifie, organise et réalise les relations de presse, les relations publiques et les activités nécessaires à la diffusion de l'information sur le site Web du Commissaire au lobbyisme. Elle prépare le rapport d'activité de l'institution et s'occupe de la rédaction et de la publication régulière de l'infolettre.

Elle assure le soutien aux activités de communication interne, dont les réunions d'information à l'intention du personnel et le site intranet.

Vérification et enquêtes

La Direction de la vérification et des enquêtes planifie et cible des interventions en matière de surveillance et de contrôle, en fonction des enjeux et des risques et selon une approche progressive qui s'inscrit dans un continuum « convaincre, soutenir, contraindre ». Elle réalise le programme de surveillance, de vérification et d'enquêtes.

Affaires juridiques

La Direction des affaires juridiques émet des opinions et produit des avis juridiques relativement à l'application de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes. Lorsque nécessaire, elle propose des avis d'interprétation à être adoptés par le commissaire au lobbyisme. Elle apporte un soutien juridique aux autres directions, notamment dans le cadre des activités de vérification et d'enquêtes et des activités d'information et de formation.

Elle représente le commissaire au lobbyisme dans les dossiers présentés devant les tribunaux ainsi qu'auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Elle représente également le commissaire au lobbyisme auprès de la conservatrice du registre des lobbyistes relativement à l'interprétation et l'application de la Loi.

Elle accompagne les représentants de divers organismes publics dans l'élaboration de leur carte du lobbyisme pour les aider à mieux gérer les risques reliés à la pratique du lobbyisme et à se doter de mesures pour assurer l'application de la Loi et du Code de déontologie des lobbyistes.

Elle procède à une veille législative et maintient à jour la loi annotée de même qu'une banque de données juridiques propre au commissaire. Elle procède à l'étude des modifications pouvant être apportées à la Loi.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Chaque année, conformément à l'article 35 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011), le Commissaire au lobbyisme du Québec prépare ses prévisions budgétaires annuelles et les soumet au Bureau de l'Assemblée nationale, qui les approuve avec ou sans modification.

Le 12 juin 2014, le Bureau de l'Assemblée nationale accordait au Commissaire au lobbyisme du Québec, pour l'exercice financier 2014-2015, un budget comportant des crédits totaux de 3 213 986 \$ et un budget de dépenses de 3 248 986 \$.

Tableau 15 : Utilisation des crédits alloués par le Bureau de l'Assemblée nationale

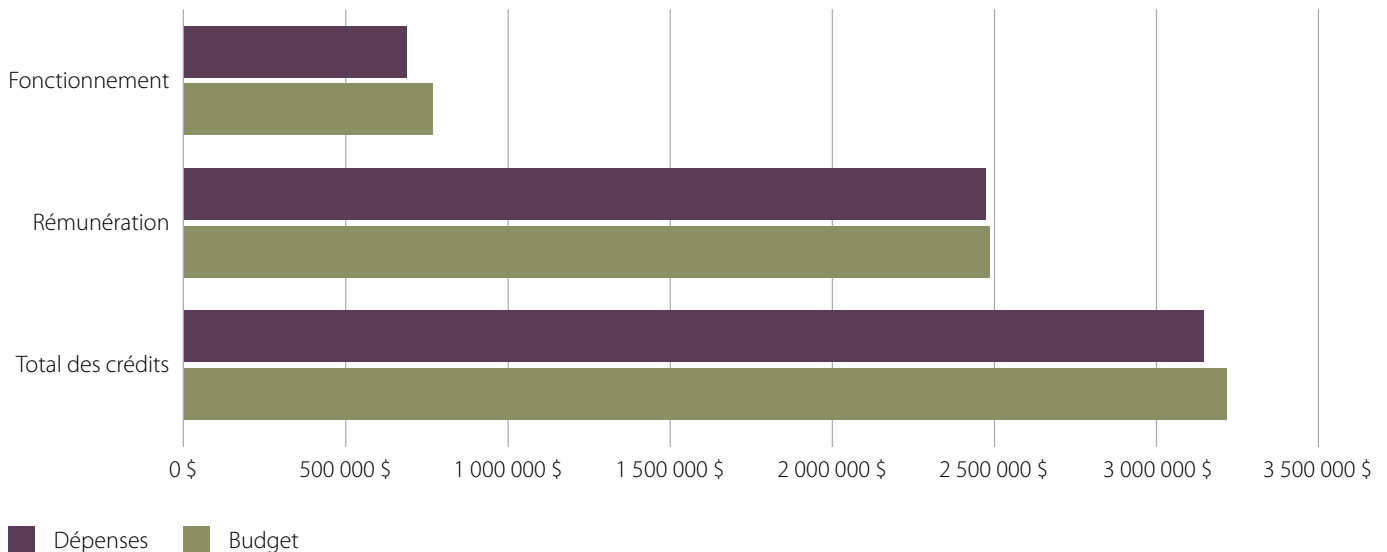
	BUDGET	DÉPENSES*
	2014-2015	2014-2015
Rémunération	2 483 800 \$	2 480 254 \$
Fonctionnement		
Transport et communication	151 450 \$	97 240 \$
Services professionnels et administratifs	279 350 \$	282 392 \$
Loyers	236 386 \$	232 302 \$
Fournitures et approvisionnement	43 500 \$	33 325 \$
Amortissement	55 000 \$	49 147 \$
Total fonctionnement	765 186 \$	694 406 \$
Total budget des dépenses	3 248 986 \$	3 174 660 \$
Amortissement	(55 000 \$)	(49 147 \$)
Immobilisations	20 000 \$	19 562 \$
TOTAL DES CRÉDITS	3 213 986 \$	3 145 075 \$

* Données provenant des états financiers préliminaires 2014-2015.

Des résultats qui atteignent les cibles de compression fixées

Les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ont demandé des efforts de compression représentant 2,3 % des crédits accordés. Cette demande a été respectée grâce à un contrôle serré des dépenses et au report de certains projets prévus au plan d'action. La dépense au chapitre de la rémunération a été contenue à l'intérieur du budget présenté et plusieurs dépenses de fonctionnement ont été limitées au strict minimum pour atteindre les cibles de compression fixées.

Graphique 4 : Proportion des dépenses liées à la rémunération et au fonctionnement pour l'exercice 2014-2015



La rémunération de 2 480 254 \$ représente 78 % de la dépense totale de l'exercice. Les dépenses de fonctionnement atteignent 694 406 \$, soit 22 % de la dépense totale, dont le tiers, soit 232 302 \$, représente les loyers.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Dans le but d'optimiser le processus de gestion de l'information de l'institution, le Commissaire au lobbyisme a implanté un nouvel outil de gestion des documents institutionnels.

À l'avant-garde en matière de gestion des documents électroniques, cette implantation marque une évolution dans les méthodes de travail, notamment par l'introduction de la gestion du cycle de vie des documents dès leur création. Ce système améliore le partage de l'information à l'interne en plus d'assurer le respect des exigences légales au regard de la conservation et de la classification des documents.

La gestion des informations opérationnelles a également fait l'objet d'une amélioration technologique. Des efforts ont été investis dans la migration de l'outil informatique de gestion des relations avec les clientèles vers une version améliorée. Cette opération a été accomplie avec succès et le nouveau système offre davantage de souplesse et répond mieux aux besoins de l'organisation.

REGISTRE DES LOBBYISTES

Le registre des lobbyistes est l'instrument par lequel se concrétise la transparence des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques du Québec.

Il permet aux titulaires de charges publiques, aux citoyens et aux lobbyistes de connaître les mandats de lobbyisme en cours dans les administrations publiques. En quelques clics, toute personne peut savoir si un lobbyiste est inscrit au registre des lobbyistes. Pour chaque mandat de lobbyisme, on trouve l'objet des activités de lobbyisme, la période pendant laquelle elles sont exercées, les moyens de communication utilisés ainsi que le nom des institutions publiques visées.

DONNÉES SUR LE REGISTRE POUR L'ANNÉE 2014-2015

Au cours de la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le nombre de lobbyistes ayant eu au moins un mandat actif au cours de l'année a connu une augmentation de 34 % par rapport à l'année 2013-2014.

Au 31 mars 2015, le nombre de lobbyistes avec au moins un mandat actif était de 7 107, par rapport à 5 323 au 31 mars 2014. Le décompte des lobbyistes dûment enregistrés au registre des lobbyistes s'établissait comme suit :

- 553 lobbyistes-conseils exerçant des activités de lobbyisme pour le compte de 982 clients;
- 4 702 lobbyistes d'entreprise exerçant des activités de lobbyisme pour le compte de 1 008 entreprises;
- 1 852 lobbyistes d'organisation exerçant des activités de lobbyisme pour le compte de 395 organisations.

Lobbyistes ayant procédé à une première inscription au registre au cours de la dernière année

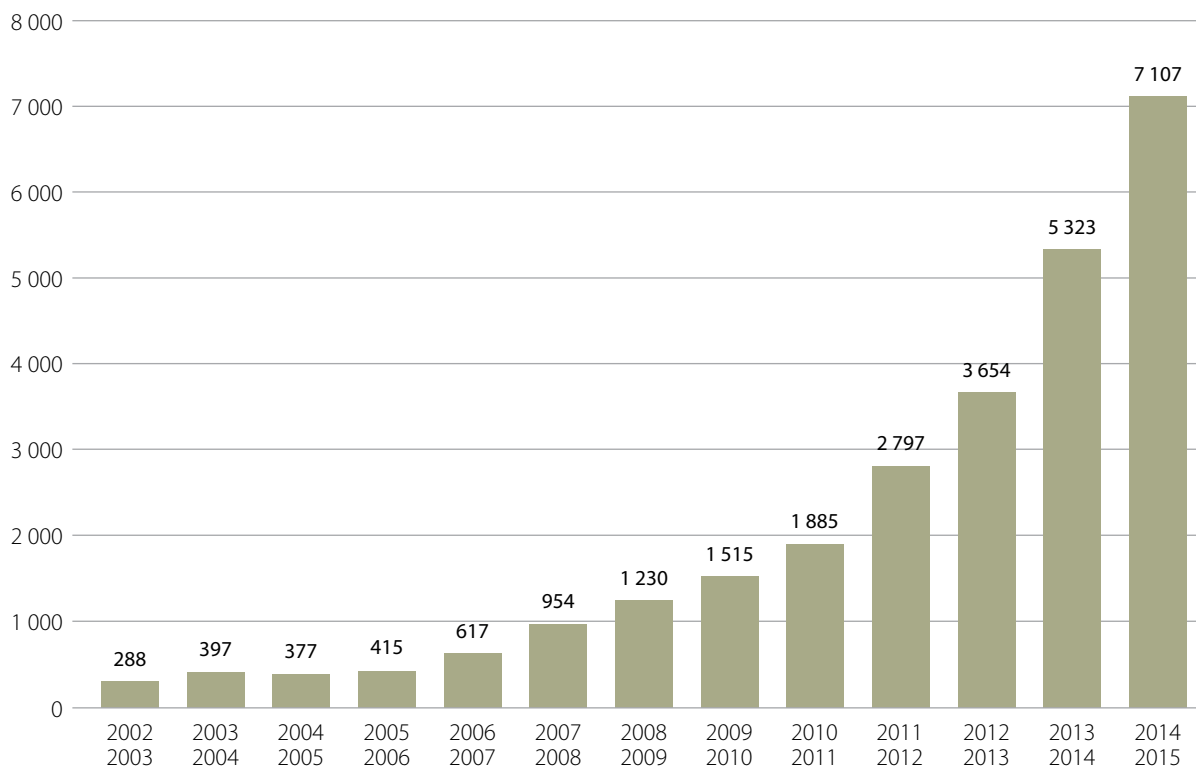
Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, 2 580 lobbyistes se sont inscrits au registre pour la première fois, soit 232 lobbyistes-conseils, 1 784 lobbyistes d'entreprise et 564 lobbyistes d'organisation. Ainsi, plus du tiers (36 %) du nombre de lobbyistes actifs sont des lobbyistes ayant inscrit un mandat au registre pour la première fois au cours de la dernière année.

Tableau 16 : Répartition par catégorie de lobbyistes actifs* inscrits au registre des lobbyistes

ANNÉE	LOBBYISTE-CONSEIL	LOBBYISTE D'ENTREPRISE	LOBBYISTE D'ORGANISATION	TOTAL
2002-2003	83	41	164	288
2003-2004	131	59	207	397
2004-2005	116	59	202	377
2005-2006	103	118	194	415
2006-2007	142	220	255	617
2007-2008	164	357	433	954
2008-2009	186	517	527	1 230
2009-2010	204	694	617	1 515
2010-2011	226	908	751	1 885
2011-2012	247	1 534	1 016	2 797
2012-2013	297	2 101	1 256	3 654
2013-2014	391	3 372	1 560	5 323
2014-2015	553	4 702	1 852	7 107

* Un lobbyiste est considéré comme actif s'il a au moins un mandat déclaré actif pendant un exercice financier.

Graphique 5 : Évolution du nombre de lobbyistes actifs* inscrits au registre des lobbyistes



* Un lobbyiste est considéré comme actif s'il a au moins un mandat déclaré actif pendant un exercice financier.

AVANCÉES CONSIDÉRABLES AU COURS DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES

Lobbyistes inscrits au registre des lobbyistes

Le nombre de lobbyistes ayant eu au moins un mandat en cours en 2014-2015 a connu une augmentation de 94 % depuis deux ans. Au 31 mars 2015, on en comptait 7 107, comparativement à 3 654 au 31 mars 2013.

Entreprises et organisations inscrites au registre des lobbyistes

Le nombre d'entreprises et d'organisations comptant au moins un lobbyiste actif inscrit au registre a augmenté de 105 % par rapport à 2012-2013. Au 31 mars 2015, on en comptait 1 403, comparativement à 684 au 31 mars 2013.

Déclarations ou avis apparaissant au registre des lobbyistes

Le nombre total de déclarations et d'avis présentés au registre a augmenté de 118 % depuis deux ans. En 2014-2015, 2 853 déclarations et avis ont été présentés au registre des lobbyistes, par rapport à 1 307 en 2012-2013.

PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2015-2016

L'INSTITUTION A RETENU LES PRIORITÉS SUIVANTES POUR LA PROCHAINE ANNÉE AFIN DE CONCRÉTISER CHACUNE DE SES CINQ ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

Afin d'amener les acteurs à assumer le rôle qui leur revient au regard des activités de lobbyisme, le Commissaire au lobbyisme :

- mettra en œuvre les moyens ciblés pour soutenir les titulaires de charges publiques et les institutions publiques dans l'application de la Loi;
- concevra une nouvelle architecture pour le site Web de l'institution.

Afin d'accroître sa capacité de surveillance et de contrôle et d'agir plus fermement, le Commissaire au lobbyisme :

- élaborera et mettra en œuvre une stratégie pour agir plus fermement envers les contrevenants.

Afin de faire évoluer les règles d'encadrement et la transparence des activités de lobbyisme, le Commissaire au lobbyisme :

- poursuivra ses efforts afin que la Loi soit modifiée et que la responsabilité du registre des lobbyistes lui soit transférée;
- poursuivra les travaux relativement à un registre des lobbyistes renouvelé en tenant compte d'éventuelles modifications à la Loi.

Afin de reconnaître et d'encourager l'engagement, le potentiel, l'expertise et l'excellence du personnel, le Commissaire au lobbyisme :

- déterminera les actions appropriées afin d'appuyer l'engagement et la responsabilisation et les intégrera dans son mode de gestion afin d'encourager l'engagement, le potentiel, l'expertise et l'excellence du personnel.

Afin d'accroître la capacité d'action et la qualité de service de l'institution, le commissaire au lobbyisme :

- établira les principaux processus à optimiser et se dotera d'un plan d'action afin d'utiliser de façon efficiente et intégrée les outils de soutien aux opérations (*Customer Relationship Management* (CRM), loi annotée, Système de gestion électronique des documents (SyGED), etc.).

APPLICATION DES LOIS ET DES POLITIQUES

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Commissaire au lobbying du Québec est assimilé à un organisme public aux fins de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, article 3).

Toutefois, en tant que personne désignée par l'Assemblée nationale, le commissaire au lobbying, en vertu de l'article 16.1 de cette loi, n'est pas assujéti à l'obligation de diffuser sur son site Web les documents ou renseignements accessibles qui sont mentionnés au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Compte tenu de l'importance que revêtent la transparence et l'accès à l'information pour l'institution, le commissaire au lobbying se dotait, en juillet 2010, de sa propre politique de diffusion de l'information et de protection des renseignements personnels. Il a repris, en les adaptant, l'essentiel des dispositions du règlement sur la diffusion.

Tous les documents devant faire l'objet d'une diffusion en vertu de la politique de diffusion du Commissaire au lobbying du Québec ont depuis été mis en ligne sur ce site Web. Il en va ainsi pour les documents produits ou modifiés en 2014-2015.

De plus, le Commissaire rend accessible, sur son site Web, un registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par le commissaire au lobbying ou un membre de son personnel.

POLITIQUE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

En mars 2015, le Commissaire au lobbying du Québec a adopté une nouvelle *Politique de diffusion de l'information*. Celle-ci remplace celle qui était en vigueur depuis le 21 juillet 2010.

La nouvelle politique vise à doter l'institution de règles de transparence accrues, similaires à celles prévues au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels qui a récemment été revu.

Les nouveaux renseignements qui seront diffusés sont principalement de nature financière. Outre les renseignements qui étaient déjà rendus disponibles selon l'ancienne politique, le Commissaire au lobbying du Québec s'engage notamment à publier des renseignements relatifs aux éléments suivants :

- les frais de déplacement des membres du personnel et du commissaire;
- les participations du personnel à des formations, colloques ou congrès;
- les contrats de formation attribués à des fournisseurs;
- les contrats de publicité et de promotion;
- les contrats de télécommunication mobile;
- les baux de location pour les espaces occupés par l'institution;
- le salaire annuel ainsi que les indemnités et allocations annuelles du commissaire.

La *Politique de diffusion de l'information* est disponible dans le site Web de l'institution.

POLITIQUE DU COMMISSAIRE AU LOBBYISME RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

En juin 2012, le commissaire a adopté une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. Celle-ci tient compte de sa mission et de son statut particulier et s'inspire de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*.

La politique du Commissaire réaffirme deux grands principes pour l'institution :

- privilégier l'unilinguisme français dans toutes ses activités;
- accorder une attention constante à la qualité de la langue française.

Tous les documents ayant fait l'objet d'une large diffusion pendant l'année financière 2014-2015 ont été révisés par des spécialistes en rédaction et en révision linguistique. Les communications entre l'institution et les citoyens sont l'objet d'une semblable attention. Le commissaire au lobbyisme a désigné l'adjoint au commissaire, secrétaire général et directeur de l'administration comme répondant auprès de l'Office québécois de la langue française.

La politique est accessible en tout temps sur le site Web et l'intranet de l'institution.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

L'adjoint au commissaire, secrétaire général et directeur de l'administration agit comme responsable en matière d'éthique et de déontologie. Il est membre du réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise, mis sur pied par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Au cours de l'année, quelques rappels ont été effectués auprès du personnel sur certains aspects liés à l'éthique.

De plus, certaines mesures ont été prises pour bien gérer les risques sur des questions d'éthique, notamment lors du recrutement et de l'accueil de nouveau personnel.

POLITIQUE CONCERNANT LA SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL

L'application de la *Politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise* s'est traduite, notamment, par l'organisation d'une clinique de vaccination annuelle contre la grippe saisonnière, dont 23 % des membres du personnel se sont prévalus. Un espace de rangement sécurisé pour vélos a par ailleurs été aménagé afin de faciliter et encourager l'utilisation d'un moyen de transport santé et écologique pour les membres du personnel. Une salle d'entraînement et des douches sont également à la disposition du personnel.

Le programme de mise à niveau ergonomique des postes de travail par un professionnel s'est poursuivi au cours de l'exercice financier. Tous les postes de travail du personnel ont fait l'objet d'une évaluation et 107 correctifs ont été apportés au total. Enfin, un projet d'intervention en secourisme avec présentation d'un document vidéo sur les premiers soins en cas d'urgences a été organisé à l'intention du personnel.

L'application du programme d'aide aux employés s'est poursuivie en 2014-2015. L'entente convenue au cours des années antérieures est demeurée la même, c'est-à-dire qu'une psychologue intervenante peut soutenir les membres du personnel aux prises avec des difficultés personnelles ou professionnelles susceptibles d'influencer leur comportement et leur rendement au travail. Cette personne-ressource externe à l'organisation offre également ses services à d'autres organisations gouvernementales.

LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien que le Commissaire au lobbyisme ne soit pas assujéti à la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1), il adopte un cadre de gestion qui s'inscrit dans la recherche d'un tel développement. Afin de mettre en œuvre un des principes énoncés dans cette loi, soit le principe de « production et consommation responsables », l'organisation utilise du papier recyclé à 100 % pour ses impressions et sensibilise ses employés à en limiter le nombre. À cet effet, mentionnons notamment que depuis un peu plus d'un an, les réunions du comité de direction se déroulent désormais sans document papier, mais plutôt avec des tablettes électroniques. De plus, les membres du personnel ont intégré dans leurs pratiques la récupération des matières recyclables et l'économie d'énergie relative à l'éclairage. Un îlot de récupération des matières recyclables incluant le plastique, le verre et le métal est aussi disponible dans la salle des employés.

ANNEXE 1

Liste des conférences, ateliers de formation et rencontres de sensibilisation tenus à l'intention des lobbyistes en 2014-2015

(À l'exception de la tournée des régions)

Association de la construction du Québec (rencontre des directeurs généraux des associations régionales)

Association de la construction du Québec (rencontre de membres de divers comités)

Association des architectes en pratique privée du Québec (conférence du commissaire dans le cadre du colloque de l'Association)

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) / kiosque au congrès et conférence du commissaire

Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI) / Montréal

Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI) /Trois-Rivières

Cabinet de relations publiques National (Bureau de Montréal)

Cabinet de relations publiques National (Bureau de Québec)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (activité Info-opportunité en avril 2014)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (activité Info-opportunité en février 2015)

Cohn & Wolfe (conférence du commissaire à l'activité « collection »)

Forum Espace Public / gouvernemental (Montréal)

Forum Espace Public / municipal (Montréal)

Groupe-conseil TDA

Ordre des ingénieurs du Québec (conférence du commissaire dans le cadre du congrès de l'Ordre)

Promoteurs immobiliers de la Ville de Laval

Tact Intelligence-conseil

ANNEXE 2

Liste des conférences, ateliers de formation et rencontres de sensibilisation tenus à l'intention des titulaires de charges publiques en 2014-2015 (À l'exception de la tournée des régions)

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / rencontre d'élus et de membres du personnel

Association des aménagistes régionaux / rencontre de membres de l'Association

Association des directeurs généraux des municipalités du Québec / conférence du commissaire

Association des directeurs généraux des municipalités du Québec – section Montérégie – Mont-Saint-Hilaire / conférence du commissaire

Association des directeurs municipaux du Québec / conférence du commissaire

Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications / rencontre de membres du cabinet

Cabinet de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique /
rencontre de membres du cabinet

Cabinets de la ministre de la Famille et du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale / rencontre de membres
de ces cabinets

Cabinet de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion / rencontre de membres du cabinet

Cabinet de la ministre de la Justice / rencontre de membres du cabinet

Cabinet de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie / rencontre de membres du cabinet

Cabinet de la ministre de la Sécurité publique / rencontre de membres du cabinet

Cabinet de la ministre du Tourisme / rencontre de membres du cabinet

Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation / rencontre de membres du cabinet

Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux / rencontre de membres du cabinet

Cabinets du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et du ministre délégué aux Petites et Moyennes
Entreprises / rencontre de membres de ces cabinets

Cabinet du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / rencontre de membres du cabinet

Cabinet du ministre du Travail / rencontre de membres du cabinet

Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones / rencontre de membres du cabinet

Cabinet du premier ministre / rencontre de membres du cabinet

Cabinet du whip en chef du gouvernement / rencontre de membres du cabinet

Cabinets des ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques / rencontre de membres de ces cabinets

Cabinets des ministres de la Famille, des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation et de l'Emploi et de la Solidarité sociale /
rencontre de membres de ces cabinets

Cabinets des ministres de l'Énergie et des Ressources naturelles et des Forêts, de la Faune et des Parcs / rencontre de
membres de ces cabinets

Cabinets du ministre des Transports et du ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime / ren-
contre de membres de ces cabinets

Cabinets du président du Conseil du trésor et du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et de la francophonie canadienne / rencontre de membres de ces cabinets

Commission de la capitale nationale / rencontre de membres du personnel

Conseil des ministres / présentation du commissaire

Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEQ) / atelier dans le cadre du congrès de la Corporation

Coalition avenir Québec / rencontre de députés

Gouvernement du Québec / rencontre des directeurs de cabinets ministériels (Québec)

Ministère des Transports – Direction générale des infrastructures et des technologies / rencontre de cadres

Ministère des Transports / rencontre de cadres et d'employés de la Direction des équipements roulants

MRC de Beauce-Sartigan / rencontre de membres de la MRC

MRC de La Vallée-du-Richelieu / rencontre de membres de la MRC

Réseau des répondants en éthique du gouvernement du Québec et gestionnaires des marchés publics du Secrétariat du Conseil du trésor / conférence du commissaire

Secrétariat à la région métropolitaine / rencontre de membres du personnel

Société de transport de Montréal / rencontre de cadres et de membres du personnel

Unité permanente anticorruption / formation auprès de préventionnistes et d'enquêteurs

Ville de Chelsea / rencontre de conseillers municipaux et de membres du personnel

Ville de Dollard-des-Ormeaux / rencontre avec des membres du personnel

Ville de Gatineau / rencontre du maire, de conseillers et de cadres

Ville de Lévis / rencontre d'élus et de membres du personnel

Ville de Mont-Saint-Hilaire / rencontre d'élus et de membres du personnel

Ville de Thetford Mines / rencontre de membres du conseil de ville

Ville de Thetford Mines / rencontre de cadres et de professionnels

Ville de Vaudreuil-Dorion / rencontre d'élus

Ville de Vaudreuil-Dorion / rencontre de membres du personnel

ANNEXE 3

Liste des entités rencontrées à l'occasion de la tournée des régions

Région	Entité rencontrée
Côte-Nord Du 20 au 23 mai 2014	Chambre de commerce de Manicouagan / rencontre avec des membres de la direction et des représentants d'entreprises
	Directions régionales du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du ministère des Transports du Québec et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles / rencontre avec des membres du personnel d'encadrement
	Entrevue du commissaire avec un journaliste du journal <i>Le Manic</i>
	Entrevue du commissaire avec un journaliste du journal <i>Plein Jour</i>
	MRC de Manicouagan / rencontre avec des membres de la MRC
	MRC de La Haute-Côte-Nord / rencontre avec des membres de la MRC
	Parti québécois / rencontre avec des membres du personnel de la circonscription électorale de Duplessis
	Ville de Baie-Comeau / rencontre avec des élus de la Ville de Baie-Comeau
	Ville de Baie-Comeau / rencontre avec des membres du personnel d'encadrement
	Ville de Sept-Îles / rencontre avec des élus et des membres du personnel d'encadrement
Bas-Saint-Laurent Du 2 au 6 juin 2014	Association des directeurs généraux des municipalités du Québec / conférence du commissaire à l'occasion du congrès annuel
	Chambre de commerce de Rimouski / rencontre avec des membres de la direction et des représentants d'entreprises
	Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / rencontre avec des membres du personnel
	Direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles / rencontre avec des membres du personnel
	Direction régionale du ministère des Transports / rencontre avec des membres du personnel
	Fédération professionnelle des journalistes du Québec (section Bas-Saint-Laurent) / rencontre avec des journalistes
	Parti libéral du Québec / rencontre avec des membres du personnel de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup-Témiscouata
	Parti québécois / rencontre avec des membres du personnel de la circonscription électorale de Rimouski
	Ville de Matane / rencontre avec des élus et des membres du personnel d'encadrement
	Ville de Rimouski / rencontre avec des élus et des membres du personnel d'encadrement
	Ville de Rivière-du-Loup / rencontre avec des élus
	Ville de Rivière-du-Loup / rencontre avec des membres du personnel d'encadrement

Région	Entité rencontrée
Chaudière-Appalaches Du 16 au 20 juin 2014	Chambre de commerce de Saint-Georges / rencontre avec des membres de la direction et des représentants d'entreprises
	Coalition avenir Québec / rencontre avec des membres du personnel de la circonscription électorale de Beauce-Nord
	Coalition avenir Québec / rencontre avec des membres du personnel des circonscriptions électorales de Lévis et de Chutes-de-la-Chaudière
	Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / rencontre avec des membres du personnel d'encadrement et des membres du personnel professionnel
	Direction régionale du ministère des Transports / rencontre avec des membres du personnel d'encadrement
	Entrevue du commissaire avec un journaliste du <i>Journal de Lévis</i>
	Entrevue du commissaire avec un journaliste du journal <i>Le Peuple Lévis</i>
	Parti libéral du Québec / rencontre avec des membres du personnel de la circonscription électorale de Bellechasse
	Parti libéral du Québec / rencontre avec des membres du personnel de la circonscription électorale de Beauce-Sud
	Parti libéral du Québec / rencontre avec des membres du personnel de la circonscription électorale de Côte-du-Sud
	MRC de Bellechasse / rencontre avec des élus
	MRC de La Nouvelle-Beauce / rencontre avec des élus
	Ville de Montmagny / rencontre avec des élus et des membres du personnel d'encadrement
	Ville de Saint-Georges / rencontre avec des élus et des membres du personnel d'encadrement

Région	Entité rencontrée
Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine Du 6 au 10 octobre 2014	Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé / rencontre avec du personnel de la direction et des représentants d'entreprises
	Environnement Vert Plus / rencontre avec des membres du groupe
	Fédération professionnelle des journalistes du Québec (section Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine à Gaspé) / rencontre avec une journaliste
	Fédération professionnelle des journalistes du Québec (section Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine à Matane) / rencontre avec des journalistes
	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / rencontre avec un membre du personnel d'encadrement et des membres du personnel et le directeur du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation
	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques / rencontre avec un membre du personnel d'encadrement et des membres du personnel
	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs / rencontre avec un membre du personnel d'encadrement et des membres du personnel
	MRC du Rocher-Percé / rencontre avec des élus et des membres du personnel
	Parti québécois / rencontre avec des membres du personnel de la circonscription électorale de Bonaventure
	Parti québécois / rencontre avec des membres du personnel de la circonscription électorale de Gaspé
	Ville d'Amqui / rencontre avec des élus et des membres du personnel d'encadrement
Ville de Gaspé / rencontre avec les élus et des membres du personnel d'encadrement	
Capitale-Nationale Du 4 au 14 novembre 2014	Coalition avenir Québec / rencontre avec des membres du personnel des circonscriptions électorales de Chauveau et de La Peltrie
	Fédération professionnelle des journalistes du Québec, section Capitale-Nationale / rencontre avec des journalistes
	Hatley, conseillers en stratégies / rencontre avec des lobbyistes
	MRC de La Jacques-Cartier / rencontre avec le préfet, des maires et du personnel de la MRC
	MRC de L'Île-d'Orléans / rencontre avec des directeurs généraux des municipalités de la MRC
	MRC de Charlevoix et MRC de Charlevoix-Est / rencontre avec des membres de la MRC de Charlevoix et avec le préfet de la MRC de Charlevoix-Est
	Parti libéral du Québec / rencontre avec des membres du personnel des circonscriptions électorales de Montmorency et de Jean-Lesage
	Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures / rencontre avec des élus, des membres de la direction ainsi que des membres du personnel

Région	Entité rencontrée
Saguenay– Lac-Saint-Jean Du 24 au 27 novembre 2014	Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / rencontre avec des membres du personnel
	Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques / rencontre avec des membres du personnel d'encadrement
	Direction régionale du ministère des Transports / rencontre avec des membres du personnel d'encadrement
	Entrevue du commissaire à la station de Radio-Canada à Saguenay
	Fédération professionnelle des journalistes du Québec, section Saguenay / rencontre avec des journalistes
	MRC de Lac-Saint-Jean-Est / rencontre avec des membres
	Parti libéral du Québec / rencontre avec des membres du personnel des circonscriptions de Dubuc et de Roberval
	Section régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) / rencontre avec des membres
	Ville de Dolbeau-Mistassini / rencontre avec le maire, des membres du conseil ainsi que du personnel d'encadrement
	Ville de Saguenay / rencontre avec le maire, des membres du conseil ainsi que du personnel d'encadrement
Nord-du-Québec 28 novembre 2014	Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / rencontre avec des membres du personnel
	Entrevue du commissaire avec un journaliste du journal <i>La Sentinelle</i> de Chibougamau
	Ville de Chibougamau et Ville de Chapais / rencontre à Chibougamau avec des élus et des représentants de ces organisations : Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Emploi-Québec; ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations; Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James

ANNEXE 4

Engagement à l'égard des services offerts par le Commissaire au lobbyisme du Québec

Nos services

Le Commissaire au lobbyisme du Québec offre principalement :

- des renseignements, des avis et des conseils concernant l'application et l'interprétation de la Loi;
- des brochures, des dépliants et des guides d'information;
- des sessions d'information, des formations sur mesure et un outil interactif d'autoévaluation;
- un site Web donnant accès à une large gamme d'information;
- des infolettres afin d'aider à la compréhension de la Loi et du Code;
- le traitement des signalements et des dénonciations pour des manquements à la Loi ou au Code;
- le traitement des demandes d'ordonnance de confidentialité;
- le traitement des demandes d'accès.

Nos engagements

Guidé par des valeurs de **transparence**, de **confiance**, de **cohérence** et d'**objectivité**, le personnel du Commissaire au lobbyisme du Québec s'engage à :

- guider le lobbyiste dans le respect de ses obligations légales, notamment par son inscription au registre des lobbyistes et par le sain exercice des activités de lobbyisme;
- aider le titulaire d'une charge publique à reconnaître et à bien gérer les communications d'influence dans son environnement;
- soutenir le citoyen dans l'exercice de son droit de savoir qui cherche à influencer les titulaires de charges publiques.

Le Commissaire au lobbyisme s'engage à offrir des services accessibles et de qualité en :

- donnant des réponses rapides et courtoises;
- assurant la confidentialité et la protection des renseignements personnels, conformément aux lois et règlements;
- utilisant un langage clair dans ses communications verbales et écrites;
- fournissant une information complète et précise.

Les délais de réponse

Le Commissaire au lobbyisme du Québec s'engage à donner des réponses dans les délais maximums prévus ci-dessous.

Demande d'information et assistance-conseil	
Le délai pour obtenir une réponse (qui ne nécessite pas de recherche ou de vérification)	<ul style="list-style-type: none">• Le jour même ou le jour ouvrable suivant pour obtenir une réponse¹⁵
Le délai pour obtenir une réponse qui nécessite des recherches ou des vérifications	<ul style="list-style-type: none">• 10 jours ouvrables
Courrier	
Le délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier ou par télécopieur	<ul style="list-style-type: none">• 10 jours ouvrables
Le délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier électronique	<ul style="list-style-type: none">• 10 jours ouvrables; la réponse est précédée d'un accusé de réception le jour même ou le jour ouvrable suivant
Plainte ou signalement	
Le délai pour obtenir une réponse	<ul style="list-style-type: none">• 10 jours ouvrables pour l'envoi d'une réponse quant aux suites qui seront données¹⁶
Demande d'accès	
Le délai pour obtenir une réponse	<ul style="list-style-type: none">• 20 jours (comme le prescrit la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels)
Demande d'ordonnance de confidentialité	
Le délai pour obtenir une réponse	<ul style="list-style-type: none">• 10 jours ouvrables une fois que tous les documents requis ont été fournis

¹⁵ 10 jours ouvrables si la réponse nécessite des recherches ou des vérifications.

¹⁶ Le plaignant est informé des conclusions dès que l'intervention sera terminée.





70, rue Dalhousie, bureau 220
Québec (Québec) G1K 4B2
Téléphone : 418 643-1959
Sans frais : 1 866 281-4615
commissaire@commissairelobby.qc.ca
www.commissairelobby.qc.ca